الإيمان بالرسل

Que SIGNIFIE la FOI aux PROPHETES ?

tout ce qu'il faut savoir avant de lire les histoires des prophètes

Extrait de l'encyclopédie du dogme islamique
+ 15 Hadiths sur les prophètes
avec les explications des plus grands savants :

Ibn Taymiyya
Ibn Al-Qayyim
An-Nawawî
Le cadi 'Iyâd

Al-Albânî
Ibn Bâz
Al-'Uthaymîn
Al-Fawzân

éditions
LE DROIT CHEMIN

بسم الله الرحمن الرحيم

Que signifie la foi aux prophètes

Traduction supervisée par la maison d'édition

Extrait de l'encyclopédie du dogme islamique

Sélection de hadiths relatifs aux prophètes
avec les commentaires des savants

Adapté de l'original en arabe :

موسوعة العقيدة

أحاديث الأنبياء مع تعليقات العلماء

1re édition

Contact : editionsledroitchemin@gmail.com

ISBN : 978-1-915302-35-9

Dépôt légal : 04/24

On ne peut être musulman sans avoir foi aux prophètes. Or, cette notion n'est généralement abordée que succinctement dans les ouvrages traitant du dogme islamique. Pourtant, il existe un nombre de question en lien avec la foi aux prophètes qui reste ignoré des musulmans. Il nous a donc semblé opportun de doter le fidèle de solides connaissances sur ce thème.

Pour ce faire, nous avons sélectionné plusieurs entrées de l'encyclopédie du dogme islamique, travail réalisé par un ensemble de chercheurs du monde islamique et publiée sous la supervision du Dr Saoud Al-Khalaf, professeur à l'université de Médine. Sous une forme accessible et méthodique, on y retrouvera les explications des plus grands savants. Des anciens comme Ibn Taymiyya, Ibn Al-Qayyim, An-Nawawî, le cadi 'Iyâd et d'autres. Mais aussi des contemporains comme Les shaykhs Ibn Baz, Al-'Uthaymîn, Al-Fawzân.

En complément à ces explications, nous avons sélectionné des hadiths authentiques sur les prophètes que nous avons fait suivre des commentaires des savants.

C'est finalement une somme de connaissances préliminaires parfaites avant d'entamer la lecture du fameux ouvrage d'Ibn Kathîr, les histoires des prophètes.

LA PROPHÉTIE

EN LANGUE ARABE

La prophétie se dit An-Nubuwwa, et ce mot peut prendre trois sens : le premier : apporter une information. Le deuxième : s'élever. Le troisième : la voie. Les prophètes représentent donc les voies qui mènent vers le droit chemin. Ils apportent une information d'un endroit à un autre.

Dans la terminologie religieuse

La prophétie est une information spécifique par laquelle Allah honore qui Il veut parmi Ses serviteurs. Il les distingue des autres en leur donnant ces informations par lesquelles Il leur permet de se conformer aux préceptes de Sa religion.

Notons que le sens du terme ''prophétie '' est, dans son acception linguistique, générale, alors que la terminologie religieuse lui donne un sens plus spécifique puisqu'il s'agit d'apporter une information émanant d'Allah

La raison pour laquelle la prophétie a été nommée ainsi en arabe c'est parce qu'il s'agit d'apporter une information au sujet d'Allah [et de sa religion]. La prophétie élève le prophète à un haut rang au vu de ce que cela comporte comme honneur et bienfait. C'est le chemin qui mène à Allah.

Le statut de la prophétie en islam :

La foi en la prophétie des prophètes est une obligation. C'est même un des piliers de la foi. Il est obligatoire de croire que la prophétie est un bienfait et une miséricorde, et une grâce de la part d'Allah dont Il comble qui Il veut de Ses serviteurs en raison de l'immense besoin qu'en ont les hommes.

Allah a dit : « Nous ne t'avons suscité que par miséricorde pour l'humanité. » (21 :107).

Et le Prophète (ﷺ) a dit : « Je ne suis qu'une miséricorde offerte[1]. »

---

[1] Jugé authentique par Al-Albânî dans Sahîh Al-Jâmi' (2345).

La réalité de la prophétie :

La prophétie est le lien intermédiaire entre le créateur et les hommes qu'Il a créés pour leur transmettre sa religion.

C'est l'ambassade[2] entre l'ange et Ses serviteurs. La prophétie est une invitation du Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, aux hommes, pour les sortir des ténèbres vers la lumière, et pour les amener de l'étroitesse de ce monde aux largesses de ce monde et du monde de l'au-delà. La prophétie est un bienfait qu'Allah a offert à Ses serviteurs. C'est un bienfait divin par lequel Il les comble. Ceci concerne les hommes qui doivent recevoir le message prophétique.

Pour ce qui est de l'envoyé, le prophète lui-même, la prophétie est un bienfait d'Allah par lequel Il l'a comblé. C'est un choix divin par lequel Il l'a élu parmi tous les hommes. C'est un don du seigneur qu'Il lui a fait à titre spécifique.

La prophétie ne peut pas être acquise par le savoir ou un entrainement spirituel particulier. Ni par de nombreux actes d'obéissance ou d'adoration. La prophétie ne peut pas être acquise par une pratique consistant à s'imposer la faim et la soif comme le pensent certaines personnes dont la raison est faible. La prophétie est une pure grâce divine et uniquement un choix du seigneur, délibéré. Allah agit comme Il le dit dans Son livre : « Il détient toute grâce qu'Il accorde à qui Il veut. Les faveurs et la science d'Allah sont incommensurables. » (3 :74). En somme, la prophétie ne résulte pas du choix du prophète et elle ne peut être obtenue en la recherchant[3].

Le rang de la prophétie :

C'est un rang noble et méritoire, c'est même le meilleur rang après celui de messager. Allah a élu les prophètes, Il les a choisis parmi les gens. Le rang de la prophétie ne peut être atteint par des efforts ou des exercices spirituels. Allah le donne à qui Il veut parmi Ses serviteurs.

L'importance :

---

[2] Nous entendons par le terme ambassade, le sens vieilli du terme : Délégation extraordinaire envoyée à l'étranger avec un mandat particulier et temporaire. Cf. CNRTL.

[3] Cf. L'introduction de la recension du livre An-Nubuwwât (p.19) publié par l'université islamique.

L'importance de la prophétie se manifeste à travers plusieurs points :

-1 : Les hommes ne peuvent prendre connaissance des éléments qui relèvent de l'imperceptible et qui font partie intégrante des principes fondamentaux de la foi islamique. Et la prophétie permet de les en informer.

-2 : Les hommes ont besoin de prendre pour modèles des hommes exemplaires pour mener leur vie. Les hommes auxquels a été confiée la prophétie sont de bons exemples pour les hommes.

-3 : La prophétie permet aux hommes de prendre pleinement conscience de la véritable raison pour laquelle ils ont été créés : l'adoration d'Allah seul : « Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. » (51 :56).

Les textes scripturaires relatifs à la prophétie :

De nombreux textes scripturaires attestent de l'envoi des prophètes et messagers aux hommes. Citons les suivantes :

« Les hommes ne professaient à l'origine qu'une seule religion [l'unicité d'Allah]. Allah a alors suscité les prophètes pour leur annoncer la bonne nouvelle du Paradis et les mettre en garde contre l'Enfer, et a révélé à Ses Messagers la parole de vérité afin de trancher leurs différends. » (2 :213).

« Allah choisit des messagers parmi les anges et les hommes. » (22 :75).

Le hadith du Prophète (ﷺ) : « On m'a donné cinq choses qui ne l'ont pas été aux autres prophètes. On m'a accordé le don d'exprimer beaucoup de sens en peu de mots. L'effroi me permet de vaincre l'ennemi. Le butin m'est licite. Le sol est mis à ma disposition pour servir de purification et de lieu de prière. Je fus suscité à l'ensemble des créatures. Enfin, je ferme la marche des prophètes[4]. »

Les questions relatives à la prophétie :

La première question : les attributs des prophètes :

---

[4] Bokhari (438) Muslim (521)

Les prophètes, en tant qu'êtres humains, mangent et boivent, peuvent être en bonne santé ou malade, ils peuvent être affectés par tout ce qui touche les hommes. Néanmoins, ils se caractérisent par certaines qualités qui leur sont intrinsèques et consubstantielles. Au nombre de ces qualités, la véracité, la loyauté, la sagacité, la chasteté, le courage, l'absence de défaut rebutants, l'immunité contre les péchés majeurs et contre les erreurs pour ce qui est de transmettre la religion. Allah a dit :

« Nous les avons tous favorisés par rapport aux autres hommes, » (6 :86).

« Allah choisit des messagers parmi les anges et les hommes.» (22 :75).

La deuxième question : les preuves de la véracité de la prophétie :

Les preuves de la véracité de la prophétie varient d'un prophète à un autre. Ces preuves attestent de la véracité de ce prophète. Parmi les plus évidentes, les miracles qu'Allah permet à un prophète de réaliser et que toute autre personne qu'un prophète est absolument incapable de produire.

Une des preuves de la véracité d'un prophète est qu'il peut apporter une information sur un fait futur qui advient par la suite, de son vivant ou après sa mort. Un prophète peut aussi apporter une information sur un fait tangible qui se réalise dans l'immédiat résultant de l'exaucement d'une invocation, ou autre fait semblable.

Les preuves de la véracité de la mission des prophètes sont légion. Certains savants ont composé des ouvrages spécifiques à certaines des preuves de la véracité de la mission de Muhammad. Certains de ces ouvrages sont même en plusieurs volumes. Par exemple, ceux de Abu Nu'aim Al-Asfahânî, Abu Bakr Al-Bayhaqî, Abu Bakr Al-Fariâbî, et il y en a d'autres.

La troisième question : Les spécificités des prophètes :

Ces spécificités sont nombreuses :

1- **La révélation** : Allah a dit : « Nous n'avons suscité avant toi, pour recevoir Nos révélations, que des hommes. » (16 :43).
2- **L'immunité contre l'erreur dans la transmission de la religion** : c'est pour cette raison que les membres de toutes les

nations doivent leur obéir. Allah a dit : « Ce que le Messager vous donne [comme ordre], acceptez-le, et ce qu'il vous défend, abstenez-vous-en. » (59 :7).

3- **Le choix de rester en vie au moment de l'agonie** : comme le prouve le hadith où il est dit : « Aucun prophète ne tombe malade au point d'agoniser sans qu'on lui laisse le choix de rester en ce monde ou de rejoindre l'au-delà[5]. » Aussi, la terre ne peut affecter les corps des prophètes qui sont enterrés. Le Prophète (ﷺ) a dit : « Allah a interdit à la terre de désagréger les corps des prophètes[6]. »
4- **Les prophètes sont vivants dans leurs tombes et y prient :** comme le prouve le hadith où il est dit : « Les prophètes sont vivants dans leurs tombes, ils y prient[7]. »
5- **Les biens des prophètes ne sont pas hérités, ils sont laissés en aumône :** comme le prouve le hadith où il est dit : « Nul ne peut hériter de nous [les prophètes] : ce que nous laissons est une aumône[8]. »
6- **Les prophètes sont enterrés à l'endroit même où ils sont morts** : comme le prouve le hadith où il est dit : « Allah n'a pas repris l'âme d'un prophète si ce n'est à l'endroit dans lequel il souhaitait être enterré[9]. »

La quatrième question : le nombre de prophètes

Un hadith fait mention du nombre de messagers, trois cent quinze, et du nombre de prophètes, cent vingt mille[10]. Certains savants ont cependant jugé le degré de fiabilité de ce hadith comme étant faible, et notamment, le Shaykh Ibn Bâz, qui a dit à ce sujet : ''Tous les hadiths

---

[5]Bokhari (4587) Muslim (2444).
[6] Abu Daoud (1047) et jugé authentique par Al-Albânî dans As-Sahîha (1527).
[7] Al-Bazzâr (13/299) et jugé authentique par Al-Albânî dans As-Sahîha (1527).
[8]Bokhari (3092) Muslim (1757)
[9]Tirmidhî (1018) et jugé authentique par Al-Albânî dans MukhtasarAsh-Shamâ'il (318).
[10] Ahmad (35/432) et jugé authentique par Al-Albânî dans As-Sahîha (2668). D'autres hadiths mentionnent leur nombre, notamment une version de Abu Umâma, Anas ibn Malik, Abu Said Al-Khudrî, Jâbir et d'autres compagnons. Mais l'imam Ahmad, Muhammad ibn Nasr Al-Marwazî et d'autres savants ont jugé ces hadiths faibles.

sur le nombre de prophète et messager sont faibles. D'ailleurs, Ibn Al-Jawzî a considéré que le hadith de Abu Dharr comme étant forgé. Le fait est qu'il n'y a aucune information concernant le nombre de prophètes et de messagers sur laquelle on puisse s'appuyer. Seul Allah sait combien ils sont, mais ils sont toutefois très nombreux[11].

La cinquième question : Le degré de mérite entre les prophètes :

Les prophètes ont des degrés de mérite différents, c'est un fait établi. Allah a dit : « Nous avons, en vérité, élevé certains prophètes au-dessus des autres, » (17 :55). Pour ce qui est des hadiths authentiques interdisant d'attribuer un degré de mérite supérieur à certains prophètes plus qu'à d'autres, les savants les ont conciliés avec les textes du Coran de plusieurs façons. Et notamment, la citation reproduite par Al-Qortobî à ce sujet :

« '' L'interdiction d'attribuer un degré de mérite à certains prophètes sur d'autres concerne uniquement le rang de prophète qui est en soi une caractéristique une et entière qui n'accepte pas de degrés divers. Le degré de mérite de certains prophètes sur d'autres se manifeste à travers des états et des pratiques plus élevés que d'autres, certains spécifiques, des prodiges, des faits subtils et des miracles réalisés par certains et non d'autres, ce qui les distingue.

Mais pour ce qui est de la prophétie en soi, elle ne comporte pas de degré de mérite différent. Le degré de mérite de certains se concrétise par des faits supplémentaires à la prophétie. C'est pour cela que certains d'entre eux sont aussi des messagers. Et que parmi ces messagers certains sont désignés comme étant doués de fermeté ('Ulû Al-'azm). Certains d'entre eux ont été pris par Allah comme ami intime. Il y en a à qui Allah s'est adressé directement, sans intermédiaire. Et il en élève certains par rapport à d'autres de plusieurs degrés…''

Et c'est là une excellente citation puisqu'elle concilie entre les versets du Coran et les hadiths sans les abroger[12]. »

---

[11]Majmu' Fatâwa (2/66).
[12]Tafsîr Al-Qortobî (4/255) exégèse du verset (2 :255).

La sixième question : insulter les prophètes est une mécréance à l'unanimité des savants :

Le cadi 'Iyâd indique que toute personne qui dédaigne Muhammad (ﷺ) ou un des prophètes, ou les dénigre, ou leur nuit, ou tue un prophète ou le combat, alors c'est un mécréant à l'unanimité des savants.

Ibn Taymiyya a dit au sujet des prophètes : '' Les musulmans ont foi en tous les prophètes, ils ne font aucune différence entre eux. Avoir foi en tous les prophètes est une prescription obligatoire. Celui qui renie un seul des prophètes les a en réalité tous reniés. Celui qui insulte un seul prophète est un mécréant auquel il est obligatoire d'appliquer la peine capitale, ceci est un consensus des savants. Faut-il demander à une telle personne de se repentir ? Cette question est objet de divergence[13].''

La septième question : Le sceau de la prophétie :

La série des prophètes s'est terminée avec le prophète Muhammad (ﷺ). Allah a dit : « Muhammad n'est le père d'aucun homme parmi vous, mais le Messager d'Allah et le sceau des prophètes.» (33 :40).

Quiconque prétend être prophète est l'homme le plus injuste et le plus mécréant qui soit. Allah a dit : « Qui donc est plus injuste que celui qui forge des mensonges en les attribuant à Allah, ou prétend avoir reçu une révélation alors que rien ne lui a été révélé, ou assure pouvoir produire un texte identique aux Écritures révélées par Allah ?» (6 :93).

Le cadi 'Iyâd a dit : '' De même, nous excommunions quiconque prétend partager le statut de prophète avec Muhammad (ﷺ), de son vivant ou après sa mort. Ou quiconque prétend être lui seul prophète. Ou quiconque prétend qu'il est possible d'acquérir et d'atteindre le rang de prophète par la pureté du cœur. De même, nous excommunions quiconque prétend recevoir une révélation divine quand bien même il ne prétendrait pas être prophète. Le statut est le même pour quiconque prétend s'élever dans les cieux et entrer au paradis, manger des fruits qui s'y trouvent et enlacer les femmes du paradis. Tous ceux qui prétendent cela sont des mécréants qui accusent le prophète (ﷺ) de mensonge puisqu'il a informé que c'était le sceau des prophètes et qu'il n'y aurait pas de prophète après lui. Il n'y a donc aucun doute au sujet de la

[13] As-Safadiyya (555).

mécréance de toutes ces factions, de façon catégorique, c'est un consensus des savants et ce dont attestent les textes scripturaires[14].''

La huitième question : Le rang de prophète des femmes :

La majorité des savants parmi les imams des adeptes de la Sunna – plus d'un savant a d'ailleurs mentionné que ce point est l'objet d'un consensus – sont d'avis qu'Allah n'a suscité que des hommes à titre de prophète et aucune femme. Allah n'a fait de révélation à aucune femme de la descendance d'Adam (ﷺ) dans le sens de révélation d'une loi religieuse. Il n'y a donc aucune femme qui ait atteint le rang de prophète. En revanche, il y a parmi elles certaines femmes qui ont le statut de femmes véridiques.

Les savants qui soutiennent cet avis se sont référés à ce verset qui figure dans plus d'une occurrence dans le Coran : « Nous n'avons suscité avant toi, pour recevoir Nos révélations, que de simples hommes mortels.» (21 :7). « Dans ce verset, Allah atteste que ce sont des hommes qui ont reçu la révélation en laissant entendre qu'Il n'a pu révéler quoi que ce soit à d'autres personnes que des hommes. Il n'y a donc pas de femmes qui aient pu atteindre le rang de prophète[15]. »

Notre seigneur a décrit Marie – qui est une des meilleures femmes et de celle ayant atteint le degré de perfection – comme étant une femme véridique, ayant atteint le plus noble et le plus haut degré de station spirituelle – ceci pour contrer l'exagération des chrétiens à son sujet – Allah dit : « Le Messie, fils de Marie, n'est qu'un Messager, à l'image de ceux qui l'ont précédé, et sa mère était une femme sincère dans sa foi.» (5 :75). Aussi, si Marie avait atteint le rang de prophète, Allah l'aurait mentionné dans ce verset où il la cite dans un contexte où Il lui accorde tout l'honneur et la vénération qui lui sont dus. Le mieux qu'on puisse dire à son sujet est que c'était une femme véridique, sincère dans sa foi. Et ce, texte du Coran à l'appui. Et si Jésus détenait un rang supérieur à celui de messager ou que Marie détenait un rang supérieur à celui de véridique, Allah l'aurait mentionné. Il en serait de même si un individu prétendait qu'un homme est un roi et dirait de lui : '' ce n'est que le chef du village ou le propriétaire du jardin.'' Alors qu'il serait censé mentionner son statut le plus élevé et ses plus grandes richesses !

---

[14]Ash-Shifâ (2/285).
[15]Lawâmi' Al-Anwâr Al-Bahiyya (2/265).

Les savants qui s'opposent à cet avis n'ont avancé aucun argument pertinent ou de preuve explicite pour appuyer leur avis selon lequel les femmes peuvent atteindre le rang de prophète. Plus encore, cet avis stipulant que des femmes ont pu atteindre le rang de prophète n'est connu d'aucun savant des premières générations de musulmans et des premiers imams. C'est donc une divergence tout à fait marginale qui plus est précédée d'un consensus qui soutient l'avis contraire.

Ceci sans compter le haut rang des hommes sur les femmes et que la prophétie et le statut de messager impliquent d'assumer ce rôle, transmettre le message, c'est s'exposer devant les gens, manifester sa prédication au grand jour. Or, la féminité implique de rester à l'abri des regards et s'oppose à l'attitude requise chez un prophète qui est de s'afficher au grand jour pour inviter les gens à la religion ! De plus, les âmes des hommes – chacun selon sa nature – ont un penchant pour les femmes. Ils seraient distraits de la teneur de leurs discours[16] !

La différence entre la prophétie et le message divin :

Certains savants affirment qu'il y a une différence entre un prophète et un messager alors que d'autres soutiennent que les deux ne correspondent qu'à une seule réalité. Les tenants du premier avis sont eux-mêmes en désaccord sur la nature de cette différence. L'avis le plus précis de ces avis – et Allah sait mieux ce qu'il en est – est celui d'Ibn Taymiyya, qu'Allah lui fasse miséricorde, qui a dit : ''Un prophète est un homme auquel Allah apporte une information et ce prophète la transmet aux hommes. Si avec cela il est suscité à un peuple qui s'oppose aux prescriptions divines pour leur transmettre le message d'Allah alors ce prophète est aussi un messager. Mais si ce prophète met en pratique la loi qui l'a précédé, mais qu'il n'a pas été envoyé pour transmettre le message divin alors c'est un prophète, mais pas un messager[17].

Les répercussions de la foi aux prophètes :

Parmi ses répercussions : La connaissance de l'immensité de la miséricorde divine et de Sa bienveillance à l'égard de Ses serviteurs puisqu'Il leur a envoyé des prophètes pour les guider vers le chemin

---

[16] Al-Qortobî, Ibn Taymiyya, Ibn Kathîr, As-Safârînî, Al-Ashqar.
[17] An-Nubuwwât (1/714).

d'Allah le Puissant et le Digne de Louanges. Et aussi, pour qu'ils leur exposent comment adorer Allah.

Parmi ses répercussions : Être reconnaissant de ce bienfait qui est le plus grand qui soit.

Parmi ses répercussions : Aimer les prophètes et les vénérer, les combler d'éloges comme il leur sied puisqu'ils ont, comme il convenait, voué leur culte à Allah seul, transmis Son message et adressé un conseil sincère à Ses serviteurs.

La sagesse :

La sagesse que recèle la prophétie : exposer aux hommes les arguments de la vérité afin de les laisser sans excuses. Et aussi, les sortir des ténèbres vers la lumière. Allah a dit : « Alif-Lâm-Râ. Voici un livre que Nous te révélons afin que, par la volonté de leur Seigneur, tu fasses sortir les hommes des ténèbres vers la lumière et les diriges vers la voie du Tout-Puissant, de Celui qui est digne de toutes les louanges, » (14 :1).

Le Prophète (ﷺ) avait expliqué cette sagesse à la délégation de chrétiens venue de Najrân en leur disant : « Je vous invite à l'adoration d'Allah plutôt que celle des hommes et à la protection d'Allah plutôt que celle des hommes[18]. »

Ibn Taymiyya a dit : ''Cela fait partie de l'ensemble de Sa bienveillance à l'égard de Ses serviteurs en leur enseignant, en les conduisant et en leur exposant ce qui leur est utile et ce qui leur nuit comme Allah l'a dit : « Allah a certainement comblé les croyants de Ses faveurs en suscitant l'un des leurs comme Messager chargé de leur réciter Ses versets, de purifier leurs cœurs et de leur enseigner le Livre et la Sagesse.» (3 :164). Allah a donc mentionné que cela relève de Ses bienfaits envers Ses fidèles serviteurs[19].''

---

[18] Al-Bayhaqî Dalâ'il An-Nubuwwa (5/385).

[19]Majmû' Al-Fatâwa (1/131).

LES MESSAGES CÉLESTES

Définition dans la langue arabe :

Les messages divins : en langue arabe le mot Risâlat est construit sur la racine Ra-Sa-La qui désigne une notion d'envoi et de prolongement[20]. Le messager est : ''Celui qui suit les informations de qui l'a envoyé[21].'' On parle de céleste pour tout ce qui est en lien avec le ciel ou s'est élevé.

Définition dans la terminologie religieuse :

Le message céleste : ''Il s'agit de l'ambassade[22] d'un serviteur entre Allah et les hommes doués de raison pour éradiquer leur mal et leur enseigner ce que leurs raisons ne peuvent pas cerner pour ce qui est de leurs intérêts relatifs à ce monde et à l'autre[23].''

Le lien entre les significations linguistiques et religieuses : La signification est la même si ce n'est que dans la terminologie religieuse le sens est restreint pour ce qui concerne l'envoyeur, l'envoyé et l'objet de l'envoi.

La raison de cette dénomination est que tous les messages divins viennent du ciel et sont donc d'origine céleste.

La réalité des messages célestes :

C'est le moyen de transmettre le message d'Allah à Ses serviteurs par le biais des anges aux prophètes, et des prophètes aux hommes. Allah dit au sujet de Ses prophètes : « Les prophètes transmettaient Son message sans redouter les reproches de personne. Allah suffit pour tenir le compte de vos œuvres.» (33 :39).

---

[20]Maqâyis Al-Lugha de Ibn Fâris.
[21]Tahdhîb Al-Lugha (12/391).
[22]Nous entendons par le terme ambassade, le sens vieilli du terme : Délégation extraordinaire envoyée à l'étranger avec un mandat particulier et temporaire. Cf. CNRTL.
[23]Dustûr Al-'Ulamâ' (6/2382).

Le statut des messages célestes :

Le haut rang du statut des messages célestes se manifeste à travers plusieurs points :

-1 : C'est l'ambassade d'Allah. Allah a élu qui Il veut parmi Ses serviteurs pour lui confier Son message. Allah dit : « Allah choisit des messagers parmi les anges et les hommes.» (22 :75). Allah dit aussi : « Si seulement le Coran avait été révélé à un homme puissant de l'une des deux cités ? Est-ce à eux de répartir les faveurs de ton Seigneur ? C'est Nous qui répartissons ici-bas leur subsistance et qui élevons certains au-dessus des autres afin que les uns soient au service des autres.» (43 :31-32).

-2 : La foi aux messages célestes est un des piliers de la foi.

-3 : Nier et traiter de mensonge un seul de ces messages célestes revient à tous les nier et les traiter de mensonges. Allah a dit : « Le peuple de Noé a aussi traité les Messagers d'imposteurs, » (26 :105). Il dit aussi : « Les Thamoud ont également traité les Messagers d'imposteurs, » (26 :141). Or, Allah n'avait suscité avant eux qu'un seul messager, ce qui prouve ce que nous venons d'énoncer, que nier et traiter de mensonge un seul messager revient à tous les nier et à les traiter de menteurs.

L'importance des messages célestes :

Ces messages célestes sont les arguments d'Allah opposés aux hommes. Allah a dit : « Des Messagers chargés d'annoncer aux hommes la bonne nouvelle et de les mettre en garde. Ces derniers n'auront ainsi aucun argument à opposer à Allah après l'envoi des Messagers. » (4 :165). Et ces arguments sont de la plus haute importance.

Les preuves scripturaires relatives aux messages célestes :

En plus de ceux que nous avons mentionnés, il existe de nombreuses preuves scripturaires relatives aux messages célestes, comme les suivantes :

« Nous avons suscité à chaque peuple un Messager qui l'a exhorté à adorer Allah et à fuir les fausses divinités. » (16 :36).

« Il vous a prescrit, dans cette religion qui t'est révélée, ce qu'Il avait prescrit à Noé, Abraham, Moïse et Jésus, d'observer le culte du Seigneur sans jamais vous diviser à son sujet.» (42 :13).

« Nous avons, avant toi, envoyé des Messagers auxquels Nous avons fait don d'épouses et d'enfants. » (13 :38).

« Nous avons déjà, avant toi, envoyé aux peuples du passé des Messagers » (15 :10).

« Nous avons ensuite envoyé Nos Messagers les uns à la suite des autres. » (23 :44).

« Nous avons, avant toi, envoyé des Messagers, certains dont Nous t'avons fait le récit et d'autres dont Nous ne t'avons pas fait mention.» (40 :78).

« Que de prophètes avons-Nous envoyés aux Premières Nations !» (43 :6).

« Nous t'avons envoyé avec le message de vérité pour annoncer la bonne nouvelle et mettre en garde l'humanité. De même, il n'est pas de peuple qu'un prophète ne soit venu avertir. » (35 :24).

Citons également pour preuve de l'existence des messages célestes ce hadith dans lequel le Prophète (ﷺ) a dit : « Les prophètes qui m'ont précédé étaient envoyés spécifiquement à leurs peuples alors que moi j'ai été envoyé à toute l'humanité[24]. »

Les deux catégories de messages célestes :

Puisque ces messages sont le lien entre Allah et Ses serviteurs par le biais des anges et des prophètes, et que les anges ne portent pas ce message directement à la connaissance des hommes, nous savons donc que ces messages se divisent en deux catégories pour ce qui est des destinataires du message :

1- L'envoi des anges auprès des prophètes. Allah a dit : « Allah choisit des messagers parmi les anges et les hommes. » (22 :75).
2- L'envoi des prophètes aux hommes. Allah a dit : « Leurs Messagers répondirent : « Nous ne sommes, il est vrai, que des

[24] Bokhari (438).

hommes comme vous, mais Allah accorde Ses faveurs à qui Il veut parmi Ses serviteurs.» (14 :11).

Allah peut envoyer Son message à des peuples en particulier comme Il peut l'envoyer aux hommes de façon générale. Le Prophète (ﷺ) a dit : « Les prophètes qui m'ont précédé étaient envoyés spécifiquement à leurs peuples alors que moi j'ai été envoyé à toute l'humanité[25]. »

Les messages célestes sont donc adressés à deux types de personnes :

1- À des peuples de façon spécifique, comme ceux envoyés aux nations précédentes. Allah a dit : « Nous avons envoyé avant toi des Messagers qui, en vain, ont présenté à leurs peuples toutes les preuves de leur sincérité. » (30 :47).
2- À l'ensemble de l'humanité, à l'image du message de Muhammad (ﷺ). Allah a dit : « Nous ne t'avons envoyé à l'ensemble de l'humanité que pour annoncer la bonne nouvelle et mettre en garde les hommes,» (34 :28).

Les questions en lien avec les messages célestes :

La première question : tous les messages célestes s'accordent pour ce qui est du monothéisme et des piliers de la foi quand bien même ils divergeraient au niveau de leurs lois :

C'est ce que le Prophète (ﷺ) a expliqué : « Les prophètes sont des frères consanguins, leurs mères sont différentes, mais leur religion unique[26]. »

Ibn Hajar commente ce hadith ainsi : '' Le principe fondamental de leur religion est le même, il s'agit du monothéisme. Quand bien même leurs lois seraient différentes.''

La deuxième question : les messages précédents étaient destinés à des peuples en particulier. Or, le message qu'a apporté Muhammad est destiné à toute l'humanité. C'est le sceau des messages célestes, il est au-dessus de tous les autres. Allah a dit :

« Nous ne t'avons envoyé à l'ensemble de l'humanité que pour annoncer la bonne nouvelle et mettre en garde les hommes,» (34 :28).

---

[25] Bokhari (438).

[26] Bokhari (3443) Muslim (2365).

« Muhammad n'est le père d'aucun homme parmi vous, mais le Messager d'Allah et le sceau des prophètes.» (33 :40).

« Et Nous t'avons révélé le Livre de vérité qui vient confirmer les Écritures qui l'ont précédé, en établir l'authenticité et prévaloir sur elles. Juge donc entre eux selon les lois révélées par Allah. Ne te plie pas à leurs désirs en te détournant de ce qui t'est parvenu de la vérité. À chaque nation, Nous avons confié une loi et indiqué une voie à suivre.» (5 :48).

La troisième question : Il est obligatoire d'avoir foi à tous les messages célestes. Allah a dit : « Dites : « Nous croyons en Allah, en ce qui nous a été révélé, en ce qui a été révélé à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et aux fils d'Israël, mais aussi en ce qui a été confié à Moïse et à Jésus, et en ce qui a été confié aux autres prophètes par leur Seigneur. Nous ne faisons aucune distinction entre eux et nous Lui sommes entièrement soumis. » » (2 :136).

Et dans le hadith de l'ange Gabriel qui est bien connu, le Prophète (ﷺ) a dit : '' La foi consiste à croire en Allah, Ses anges, Ses livres et Ses messagers[27].''

Comment croire aux messages précédents celui de Muhammad (ﷺ) ? En croyant fermement que ces messages ont été révélés par Allah à Ses serviteurs par l'intermédiaire de Ses messagers. Croire que Ses messagers ont effectivement transmis Ses messages aux hommes. Croire que se soumettre à Ses messages et de s'y référer pour juger les différents était obligatoire aux nations qui ont reçu la révélation de ces livres.

Aussi, les livres révélés confirment le contenu les uns des autres. Et le Coran abroge de nombreux statuts qui se trouvent dans la Torah et l'Évangile. Allah a dit :

« À ceux qui suivront le Messager, le prophète illettré [Muhammad], le prophète des nations, dont ils trouvent mention dans la Torah et l'Évangile, qui les incite à la vertu, leur défend le vice, leur autorise toute nourriture pure et leur interdit toute nourriture impure, et les soulage du fardeau et des carcans qui les accablaient. Bienheureux sont ceux qui croiront en lui, l'honoreront, le soutiendront et se laisseront guider par la lumière descendue sur lui. » » (7 :157).

[27]Bokhari (4777) Muslim (9).

Croire que le Coran est un livre révélé n'est pas suffisant. Il est obligatoire, en plus de cela, de se conformer scrupuleusement à ses préceptes et de mettre en pratique ce qu'il nous enjoint et délaisser ce qu'il nous interdit[28].''

Les intérêts de la foi aux messagers :

1- Éduquer les hommes et les sortir de l'adoration des hommes à celle du seigneur des hommes. C'est là la finalité pour laquelle Allah a créé les hommes. Allah a dit : « Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. » (51 :56).
2- Porter à la connaissance des hommes ce qui leur est préjudiciable et ce qui leur est utile pour leur vie dans ce monde et dans l'au-delà. Ce qui est voulu par ce propos n'est pas de leur montrer ce qui peut être saisi par les sens, car même les animaux peuvent savoir cela. Ce qui est voulu ici est de leur faire savoir que certains actes peuvent causer du tort à qui les commet dans l'au-delà, mais aussi en ce monde. Allah a dit : « Penses-tu que la plupart d'entre eux puissent entendre ou comprendre ? Ils sont plutôt à l'image de bestiaux, voire plus asservis à leurs instincts. » (25 :44). Et Il dit au sujet des mécréants : « Quant aux mécréants qui jouissent sans retenue de cette vie et se repaissent comme des bestiaux, ils sont voués au feu de l'Enfer !» (47 :12).

La sagesse des messages célestes :

1- Exposer aux hommes les arguments de la vérité de façon à les laisser sans excuse. Allah a dit : « Nous ne saurions, de même, châtier un peuple avant de lui avoir envoyé un Messager. » (17 :15). Il dit aussi : « Des Messagers chargés d'annoncer aux hommes la bonne nouvelle et de les mettre en garde. Ces derniers n'auront ainsi aucun argument à opposer à Allah après l'envoi des Messagers. Allah est Tout-Puissant et infiniment Sage. » (4 :165).
2- Les hommes ne peuvent saisir par leur simple raison de nombreux faits qui relèvent du monde imperceptible et qui font

[28] Ar-Rusul Wa Ar-Risâlat (229).

partie intégrante des principes fondamentaux de la foi. Les messages célestes les en informent.

3- Les gens ont besoin de prendre pour modèles des hommes exemplaires. Ceux qui ont apporté les messages divins sont des modèles pour leurs adeptes et de bons exemples pour qu'ils leur obéissent.

4- Le fait que les hommes soient prompts à obtenir tout ce qui relève de leur intérêt et à atteindre des statuts élevés même si pour cela ils devaient commettre des méfaits et nuire à autrui, tout cela implique d'organiser leur vie par des gens qui ne soient pas de cette nature. Raison pour laquelle Allah a envoyé des messagers avec des lois leur permettant de régir leur vie et tout ce qui va dans leur intérêt de la meilleure façon[29].

Le dogme des opposants aux musulmans orthodoxes :

Les philosophes n'ont pas eu connaissance des messages divins selon la réalité de leur acception religieuse. Les hérésiographes et les spécialistes des courants de pensée contemporains affirment au sujet des obédiences ésotériques de façon générale, et des Druzes en particulier, qu'ils nient les messages célestes. Or, nier ces messages s'oppose au consensus des nations à ce sujet.

[29] Al-Hikma Min Irsâl Ar-Rusul (15-20).

LES MESSAGERS

Définition :

Le terme messager a une signification très claire dans la langue arabe. Dans la terminologie religieuse, un messager est un homme qu'Allah envoie à un peuple mécréant qui nie l'existence du seigneur et s'oppose à Lui, que ce messager soit envoyé avec une loi et un message nouveaux ou avec une loi d'un des messagers qui l'a précédé.

Le terme messager peut désigner un être humain ou un ange comme Allah le dit : « Allah choisit des messagers parmi les anges et les hommes. » (22 :75). Et aussi : « Loth ! Nous sommes envoyés par ton Seigneur. Ils ne pourront te nuire.» (11 :81). Et : « Nos envoyés [les anges], à leurs côtés, prennent soin de tout consigner.» (43:80).

Aussi, l'objet de notre propos se limitera aux messagers humains et non aux messagers parmi les hommes. C'est ce que nous entendons en parlant de prophète et messager.

Le statut des messagers :

Avoir foi aux prophètes et messagers d'Allah est une obligation. C'est un des principes fondamentaux et un des piliers de la foi et du dogme islamique. C'est un point de la religion qui est nécessairement connu de tous. C'est même l'objet d'un consensus pour tous les prophètes depuis Adam jusqu'à Muhammad (ﷺ). La foi d'un fidèle ne peut être valide sans adhérer à ce point. Quiconque refuse de croire à la prophétie d'un seul de ces prophètes ou refuse de se conformer à leurs lois a fait preuve de mécréance.

La réalité de la foi aux messagers :

Cette question comprend plusieurs points :

Le premier : avoir la ferme conviction qu'Allah a envoyé un messager à chaque nation pour les appeler à vouer leur culte à Allah de façon exclusive, et à personne d'autre, et aussi, à nier tout ce qui est adoré en dehors de Lui. Il est aussi obligatoire d'ajouter foi au fait que

tous leurs messages sont une vérité venant d'Allah. Nous avons foi en eux tous et croyons qu'ils disent la vérité. Nous n'établissons aucune différence entre leur statut de prophète et messager. Celui qui mécroit au message d'un seul d'entre eux à mécru à eux tous et à de ce fait mécru en Allah le Grand, qu'Allah nous en préserve.

Le deuxième : Allah a assisté Ses prophètes et messagers – par Son savoir, Sa puissance – par le biais de preuves claires et évidentes, de signes et de miracles époustouflants, par de nombreuses preuves de la véracité de leur prophétie à même de prouver qu'ils étaient réellement véridiques et que leur message est la vérité et qu'ils sont réellement envoyés par Allah.

Le troisième : C'est Allah qui a choisi Ses prophètes et messagers. Ils étaient tous des hommes véridiques à même d'être crus par leurs peuples. Des hommes bons qui se tenaient sur le droit chemin. Des hommes nobles, vertueux, pieux et loyaux. Des hommes qui furent guidés sur la voie de la vérité et y guident les gens. Ils se conformaient à la vérité et au droit chemin qui leur apparaissait de façon évidente. Ils ont transmis les messages de leur seigneur avec la plus grande clarté. Ils n'en ont rien caché ne serait-ce qu'une lettre ni ajouté ou retranché quoi que ce soit. Ils ne l'ont pas changé ni modifié. C'est ainsi que, en ayant été suscités aux hommes, ils ont pu leur opposer les arguments divins qui les laisseront sans excuses.

Le quatrième : Avoir pour foi que la prédication de tous les prophètes, du premier au dernier, s'accorde sur le principe fondamental de la religion qui est le monothéisme, l'unicité d'Allah par le culte exclusif qui lui est dû, la reconnaissance de sa qualité de seigneur et qu'Il dispose des noms et attributs les plus beaux et les plus parfaits. Sachant que ceci inclut de croire en Allah, Ses anges, Ses livres, Ses messagers, au jour dernier et au destin qu'il soit favorable ou non. Il faut aussi infirmer tout ce qui contredit ces points du dogme, même partiellement.

En revanche, pour ce qui est des lois apportées par chaque messager – les obligations et ce qui est licite et illicite – elles sont différentes de plusieurs points de vue : dans leurs formes, leurs quantités, les horaires, les catégories, les modalités. Allah a en cela, une sagesse infinie et un argument des plus pertinents.

Le cinquième : Croire en tous les prophètes et messagers qu'Allah a désignés par leurs noms dans le Coran et la Sunna. Y croire de façon générale pour toutes les informations qui nous ont été données de façon générale et y croire dans le détail pour toutes celles qui nous ont été données dans le détail. Il faut croire qu'ils ont dit la vérité et croire en tout ce qui nous a été rapporté d'eux par des voies sûres parmi les récits mentionnés dans le Coran et la Sunna. Qu'il s'agisse de leurs noms, de leurs mérites, de leurs spécificités, de leurs récits avec leurs peuples et des conflits qui les ont opposés, qu'Allah leur a finalement permis de triompher, eux et leurs adeptes. Il y a en cela ce qui est suffisant et fait office de leçon et d'exhortation.

Le statut des messagers :

De tous les êtres humains, les prophètes sont les meilleurs des hommes, ceux qui sont au plus haut degré de valeur et au plus haut rang auprès d'Allah. Ce rang qu'ils occupent auprès d'Allah est de divers degrés de mérite. Les meilleurs d'entre eux sont les nobles messagers. Les meilleurs des messagers, ceux qui sont aux plus hauts degrés sont ceux désignés par l'expression des ''doués de fermeté''. Il s'agit des cinq biens connus. Le meilleur étant le Prophète Muhammad (ﷺ) (qui est la meilleure de toutes les créatures) puis Abraham, puis Moïse, puis Jésus fils de Marie, puis Noé. Puis viennent les autres messagers. Puis, l'ensemble des autres prophètes qui ne sont pas des messagers. Eux aussi sont de degrés de mérite différents. Certains ayant plus de mérite que d'autres. Allah a d'ailleurs pris Abraham et Muhammad comme amis intimes. Il a parlé à Moïse sans intermédiaire. Il a élevé Idrîs à un haut rang. Il a créé Jésus à partir de Sa parole et d'une âme venant de Lui. Et les messagers ont encore d'autres mérites immenses et de nobles caractéristiques. Nous avons foi en tous ceux dont Allah nous a relaté les récits et même en ceux au sujet desquels Il ne nous a rien relaté.

Les preuves scripturaires au sujet des messagers :

Le dogme islamique au sujet des messagers est appuyé par le Coran, la Sunna et le consensus des savants :

Pour ce qui est de la preuve scripturaire relative au fait que la foi aux messagers est un des piliers de la foi et un de ses principes fondamentaux, indiquant notamment que le musulman n'établit aucune distinction entre le statut de tous les messagers, citons ce verset :

« La piété ne consiste aucunement à tourner son visage en direction du Levant ou du Couchant, mais à croire en Allah, au Jour dernier, aux anges, aux Livres révélés et aux prophètes » (2 ;177).

Allah a dit au sujet de ceux qui ne croient pas aux messagers et établissent une différence entre eux pour ce qui est de la foi obligatoire les concernant :

« Ceux qui renient Allah et Ses Messagers, voulant faire une distinction entre la foi en Allah et la foi en Ses Messagers, puisqu'ils prétendent croire en une partie d'entre eux tout en reniant les autres, voulant ainsi adopter une voie intermédiaire[30],ceux-là sont les véritables mécréants. Or, Nous avons préparé aux impies un châtiment humiliant. » (4 ;150-151).

Il est aussi rapporté de source sûre dans le célèbre hadith de l'ange Gabriel que le Prophète (ﷺ) a dit : « Informe-moi au sujet de la foi. Il dit : Il s'agit de croire en Allah, Ses anges, Ses livres, Ses messagers, le jour dernier et au destin qu'il soit favorable ou non[31]. »

Aussi, lorsque le Prophète (ﷺ) se levait la nuit pour prier, il disait au cours d'une de ses invocations : « Et les prophètes sont une vérité [32]. »

Les avis des savants :

Ibn Taymiyya a dit : « La foi aux messagers doit obligatoirement être une foi globale, générale, concordante, sans distinguer le statut les uns des autres, sans croire en certains d'entre eux en dehors des autres et sans les opposer les uns aux autres. Il est obligatoire d'avoir foi en tous les messagers et en tout ce qui leur a été révélé. Quiconque croit en certains messagers et non à d'autres, ou croit en une partie de ce qui leur a été révélé et non à une autre alors c'est un mécréant. C'est d'ailleurs le cas de ceux qui ont changé la religion qui leur a été enseigné par les messagers comme les Juifs, les Chrétiens et les Sabéens[33]. »

Ibn Al-Qayyim a dit : « Il n'y a aucun chemin qui mène au bonheur et à la félicité – dans ce monde et dans l'autre – si ce n'est celui indiqué par

---

[30]Entre la foi et l'impiété, expliquent certains commentateurs.
[31]Muslim (8).
[32] Bokhari (50) Muslim (9).
[33]Majmü' Al-Fatâwa (12/13).

les messagers. Et il n'y a aucun chemin qui nous permette de connaitre ce qui est bon et mauvais pour l'homme, dans le détail, si ce n'est par leur biais. Et il est impossible d'obtenir l'agrément d'Allah autrement que par leur intermédiaire. Tout ce qui est bon en matière d'actes, de paroles, de comportements n'est autre que leur conduite et les enseignements qu'ils ont dispensés. Les messagers incarnent la balance sur laquelle il convient, à partir de leurs actes, de leurs paroles et de leurs comportements, de peser la juste valeur de nos actes, paroles et comportements. C'est en fonction de la capacité de chacun à se conformer à leurs préceptes qu'on peut distinguer les gens qui se tiennent sur le droit chemin des égarés. Les messagers sont à l'image d'une nécessité vitale pour les hommes, bien plus que le corps n'a besoin de son âme ou l'œil de la lumière ou même l'âme de la vie. Quel que soit le besoin auquel on soit soumis, le besoin des prophètes est, pour les hommes, un besoin et une nécessité bien plus importante, et de loin[34]. »

Ibn Rajab a dit : « La foi aux messagers implique d'avoir foi en tout ce qu'ils nous ont informés : les anges, les prophètes, les livres révélés, la résurrection, le destin, et tout autre fait dont ils nous ont informés dans le détail. Mais aussi d'autres faits comme les attributs divins, la description du jour dernier comme le pont (qui sera dressé entre le paradis et l'enfer), la balance (sur laquelle seront pesées les œuvres des gens) le paradis et l'enfer[35]. »

Les questions liées à la foi aux messagers :

La première question : les différents degrés de mérite entre les messagers :

Les prophètes ont des degrés de mérite et des rangs différents auprès d'Allah. Les meilleurs d'entre eux sont les nobles messagers [comme nous l'avons dit plus haut]. La raison pour laquelle ils sont de mérite plus ou moins important est qu'Allah en a rapproché certains qu'Il a préférés à d'autres en leur octroyant certaines spécificités, mérites, moyens mis à leur disposition. Il a permis à certains de réaliser des

[34]Zâd Al-Ma'âd (1/69).
[35]Jâmi' Al-'Ulûm Wa Al-Hikam (1/102).

miracles ou de connaitre des états – supérieurs à celui du statut de prophète et messager – qu'Il n'a pas donnés à d'autres.

C'est le cas en préférant certains en leur ayant donné certaines spécificités et mérites grandioses, par exemple, quand Allah a parlé à Moïse directement, en prenant Abraham et Muhammad comme amis intimes. C'est aussi le cas quand Il en préféra certains à d'autres en les assistant par des signes et des miracles, ou en les assistant par des anges nobles – comme ce fut le cas pour Jésus -. Allah a également préféré certains messagers en leur donnant une législation ou en leur révélant des livres, ou encore pour leur avoir donné un grand nombre d'adeptes. Citons encore, le fait d'avoir préféré certains prophètes en leur donnant le statut de serviteur et messager et non celui de prophète roi – comme Noé, Abraham, Moïse, Jésus et notre prophète Muhammad qui sont meilleurs que David, Salomon, Joseph, que la paix soit sur eux tous – et il y a encore bien d'autres aspects de mérite.

Pour ce qui est du hadith dans lequel le Prophète (ﷺ) a dit : « Ne me préférez pas à d'autres prophètes[36]. » Il signifie qu'il ne faut pas le préférer si cela implique de déprécier la valeur d'autres prophètes, en dénigrer ou si cela conduit à une dispute (avec des membres d'autres religions). Il est également possible qu'il ait tenu ces propos par humilité et bienséance[37].

La deuxième question : L'universalité du message de Muhammad (ﷺ) :

Parmi les spécificités de notre prophète Muhammad (ﷺ) par laquelle il se singularise par rapport aux prophètes qui l'ont précédé – fait qui est nécessairement connu de tous comme étant un point de la religion musulmane rapporté de façon notoire – est qu'il est le messager d'Allah envoyé aux deux espèces chargées d'assumer les préceptes de la religion, les djinns et les hommes. Il a été envoyé aux Arabes comme aux non-Arabes, aux rois et à leurs sujets, annonciateur de la récompense divine et avertisseur de Son châtiment. Il a appelé à la religion d'Allah avec Sa permission comme un flambeau venu éclairer les gens, du moment où il fut suscité jusqu'au jour de la résurrection. Muhammad (ﷺ) n'est pas un messager envoyé uniquement aux Arabes comme le croient les chrétiens

---

[36] Bokhari (4638).

[37] 'Umdat Al-Qârî Sharh Al-Bokhari (18/240).

ou les juifs de la secte des ‘Aisâwiyya. C’est aussi la croyance des athées parmi les gens du Livre. En effet, tous les autres prophètes avant Muhammad (ﷺ) avaient été envoyés spécifiquement à leurs peuples.

Depuis son avènement, personne n’a d’autre choix que de croire en Muhammad (ﷺ) et de se conformer à ses préceptes tels qu’ils sont mentionnés dans le Coran et la Sunna, intérieurement et extérieurement, concernant les faits les plus subtils et les plus évidents, concernant les connaissances, les savoirs et les actes. Quiconque a entendu parler du prophète Muhammad (ﷺ) puis meurt sans avoir ajouté foi en lui – sous prétexte de suivre un autre prophète – alors il compte parmi les damnés de l’enfer. Il en est de même pour quiconque considère qu’il est possible de se conformer à une autre loi que la sienne, c’est un mécréant, et ce point est l’objet du consensus des savants.

C’est la raison pour laquelle la série des messagers et des prophètes s’est conclue avec notre prophète Muhammad (ﷺ) qui est donc appelé le sceau des prophètes. Il ne convient donc pas de vouer un culte à Allah par d’autres préceptes que ceux qu’il a enseignés. De même, on ne doit pas se conformer à d’autres préceptes que les siens. Les préceptes de la religion qu’il est venu transmettre aux hommes n’auront de cesse d’être en vigueur jusqu’au jour de la résurrection. C’est pour cette raison qu’il sera le prophète au plus grand nombre d’adeptes ce jour-là.

Le musulman doit avoir la ferme conviction que sa foi au prophète (ﷺ) ne sera pleinement aboutie s’il n’atteste pas que le message du prophète Muhammad (ﷺ) est universel sur ces deux plans : que tous les hommes ne doivent vouer le culte à Allah que selon ses préceptes et qu’ils doivent tous se conformer aux lois qu’il a édictées et à aucune autre. Ainsi, son message s’adresse à tous les hommes et les djinns sans exception. De même, toutes les formes de la vérité relatives aux savoirs et aux actes dont les hommes ont besoin sont incluses dans les préceptes qu’il a enseignés[38].

Le Coran et la Sunna rapportée de façon notoire constituent le socle sur lequel repose ce dogme. Allah a dit :

« Dis : « Ô hommes ! Je suis le Messager envoyé à vous tous » (7 ;158).

---

[38]Tafsir Ar-Râzî – Majmû’ Fatâwa d’Ibn Taymiyya et Al-Jawâb As-Sahîh – I’lâm Al-Muwaqqi’în et Hidâyat Al-Hayâra d’Ibn Al-Qayyim – Sharh Al-‘Aqîda At-Tahâwiyya d’Ibn Abi Al-‘Izz Al-Hanafî– Al-Khasâ’is Al-Kubrâ de Suyûtî – Al-Mawâhib Al-Laduniya de Qastalânî – Lawâmi’ Al-Anwâr Al-Bahiyya de Al-Safârînî – Al-Irshâd ila Sahîh Al-I’tiqâd de Fawzân.

« Nous ne t'avons envoyé à l'ensemble de l'humanité que pour annoncer la bonne nouvelle et mettre en garde les gens » (34 ;28). Dans ce verset, le terme ''gens'' fait référence aux hommes et aux djinns.

« Béni soit Celui qui a révélé à Son serviteur le Livre permettant de discerner le vrai du faux afin qu'il avertisse les mondes, » (25 ;1). Là aussi, le terme ''les mondes'' fait référence aux hommes et aux djinns.

Il est également rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit : « On m'a donné cinq choses qui ne l'ont pas été aux autres prophètes. » Et il cite notamment :« Les prophètes qui m'ont précédé étaient envoyés uniquement à leurs peuples alors que je fus suscité à l'ensemble des créatures[39]. » Et dans la version de Muslim : « Et je fus suscité aux Arabes comme aux non-Arabes. »

Il est également rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit : « Par Celui qui a l'âme de Muhammad dans Sa main, personne de cette communauté à laquelle j'ai été envoyé, qu'il soit juif ou chrétien, n'entend parler de moi, puis meurt sans avoir ajouté foi en moi et au message que j'ai apporté, sans qu'il ne fasse partie des damnés de l'enfer[40]. »

La troisième question : les messagers sont des êtres humains.

Les prophètes et les messagers d'Allah étaient tous des êtres humains. Ils avaient des caractéristiques humaines, caractéristiques qui ne se sont jamais détachées de leurs personnes. Ils sont nés comme sont nés les autres hommes. Ils ont eu des père et mère, des oncles et des tantes paternels et maternels. Ils se sont mariés tout comme les gens se mariaient. Ils mangeaient et buvaient et avaient des activités pour gagner leurs vies – comme le commerce ou berger ou d'autres activités semblables – Aussi, au même titre que tous les hommes, ils connaissaient les états que chacun connait : il leur arrivait d'avoir faim, d'être sujet à l'oubli, de tomber malade et aussi de mourir et de dépérir et toute autre caractéristique qui touche les hommes. Ce point est l'objet du consensus des savants[41].

Allah a dit :

---

[39] Bokhari (438) Muslim (521)

[40] Muslim (153).

[41] Voir le résumé d'Ibn Kathîr du livre Al-Istihghâtha d'Ibn Taymiyya (1/306).

« Nous n'avons envoyé avant toi que des Messagers qui se nourrissaient et fréquentaient les marchés. » (25 :20).

« Dis : « Gloire à mon Seigneur ! Que suis-je sinon un homme envoyé comme Messager ? » Seul le refus obstiné d'admettre qu'Allah puisse envoyer un simple être humain comme prophète a empêché les hommes de croire lorsque le message de vérité leur fut apporté. Dis : « Si la terre était peuplée d'anges s'y déplaçant paisiblement comme vous, Nous leur aurions envoyé du ciel l'un des leurs comme Messager. »» (17 :93-95).

« Nous n'avons suscité avant toi, pour recevoir Nos révélations, que de simples mortels. Interrogez donc, pour vous en convaincre, les nations auxquelles ont été confiées les Écritures. Nous n'en avons pas fait des corps pouvant se passer de nourriture ni des êtres immortels. » (21 :7-8).

Il est également rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit : « Je ne suis qu'un homme comme vous. Il m'arrive d'oublier comme cela vous arrive aussi. S'il m'arrive d'oublier une chose, rappelez-le-moi[42]. »

Les prophètes sont également exposés aux épreuves et aux préjudices qu'on peut leur causer. Ils ont pour cela une grande récompense. Ce sont des serviteurs d'Allah comme tous les autres hommes. Ils n'ont aucune spécificité qui relèverait de caractéristiques du seigneur ou des anges.

Tous les prophètes ont été des hommes (et non des femmes), de condition libre (et non esclave). Ils ont été choisis parmi les meilleurs hommes de leurs peuples. Ils ont été envoyés aux hommes en s'exprimant dans leur langue de façon à ce qu'ils comprennent ce qu'on attendait d'eux et qu'ils saisissent parfaitement la teneur du message qui leur était transmis.

Tous les envoyés sont issus des villes et aucun ne fut de la campagne. Il n'y a aucune femme qui fut prophète ni un ange, ni un Bédouin, ni un esclave, ni un djinn, et aucune personne qui présentait une caractéristique défaillante ou d'un caractère blâmable.

---

[42]Bokhari (401) Muslim (572)

Les prophètes sont exempts de toute imperfection et de tout défaut. Et aussi, de tout ce qui pourrait affecter leur qualité de prophète et leur mission consistant à transmettre le message divin. Ou encore, de tout ce qui pourrait rebuter les gens à les suivre. Ce serait le cas si leurs pères étaient de vile condition, que leurs mères étaient connues pour des turpitudes, ou si eux étaient d'un caractère dur. Les prophètes sont aussi exempts de défauts que la nature humaine répugne comme la lèpre ou ce qui lui est semblable. Ils sont exempts de toutes les viles caractéristiques comme l'avarice, la lâcheté, la frivolité et tout caractère blâmable ou tout ce qui affecterait la virilité de leur caractère, par exemple, manger sur la route, avoir une activité dégradante ou tout ce qui pourrait affecter la sagesse de leur mission de messager ou autre.

La quatrième question : les messagers doués de fermeté :

Parmi Ses serviteurs, Allah a choisi de nobles messagers qu'Il a désignés en tant qu'intermédiaire pour transmettre Sa religion aux gens. Ces messagers ont donc transmis Son message de façon parfaite et complète. Tous étaient dotés de fermeté, de patience et de résilience pour accomplir leur mission et prêcher la religion.

Ces messagers doués de fermeté sont – selon l'avis le plus connu sur cette question – au nombre de cinq. Ils ont atteint le summum de la fermeté et de la résilience et c'est pourquoi ils sont particulièrement désignés par cette expression : les messagers doués de fermeté. Ce sont les meilleurs hommes de tous les temps. En deux occurrences du Coran, Allah les a mentionnés dans un contexte où Il faisait référence justement à la fermeté et à la résilience. Allah a dit :

« Nous avons pris un engagement des prophètes, de toi-même, de Noé, d'Abraham, de Moïse et de Jésus, fils de Marie. Nous avons pris d'eux un engagement solennel » (33 :7).

Allah a ici mentionné l'engagement solennel qu'Il a pris des prophètes de façon générale en énonçant les noms de ces cinq messagers en particulier. Dans cet autre verset, Il dit :

« Il vous a prescrit, dans cette religion qui t'est révélée, ce qu'Il avait prescrit à Noé, Abraham, Moïse et Jésus, d'observer le culte du Seigneur sans jamais vous diviser à son sujet.» (42:13).

Ces cinq messagers sont ceux qui, comme mentionnés dans le fameux hadith[43], se renverront la responsabilité d'intercéder auprès d'Allah après

---

[43]Bokhari (4712) Muslim (194)

leur père Adam jusqu'à ce qu'ils finissent par le demander au prophète Muhammad (ﷺ).

Un hadith rapporté par Al-Bazzâr et Al-Hâkim relate que Abu Horayra a dit : « Les meilleurs enfants d'Adam sont au nombre de cinq : Noé, Abraham, Jésus, Moïse, et Muhammad (ﷺ). Et le meilleur d'entre eux est Muhammad (ﷺ)[44]. » La version d'Al-Hâkim stipule : « Les maitres des prophètes sont cinq et Muhammad est le maitre de ces cinq. » Et il les cita.

La cinquième question : le nombre de prophètes cité dans le Coran :

Ils sont au nombre de vingt-cinq – auxquels il faut ajouter les fils d'Israël (Al-Asbât) qui ne sont mentionnés que de façon globale et qui ne sont pas les frères de Joseph – Les prophètes mentionnés dans le Coran sont les suivants :

Adam, Noé, Idrîs, Hûd, Sâlih, Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, Joseph, Loth, Shu'ayb, Jonas, Moïse, Aaron, Élie, Zacharie, Jean, Élisée, Dhû Al-Kifl – ce dernier est objet de divergence quant à son statut de prophète, mais l'avis le plus juste est qu'il est effectivement un prophète - David, Salomon, Job, Jésus et enfin le sceau des prophètes et le meilleur d'entre eux, Muhammad.

Le verset qui les mentionne est celui-ci :

« Nous lui avons fait don d'Isaac et de Jacob que Nous avons tous deux guidés, de même que Nous avions guidé avant eux Noé et, parmi sa postérité, David, Salomon, Job, Joseph, Moïse et Aaron. C'est ainsi que Nous récompensons les hommes de bien. Mais aussi Zacharie, Jean-Baptiste, Jésus et Élie. Tous étaient du nombre des vertueux. Ainsi qu'Ismaël, Élisée, Jonas et Loth. Nous les avons tous favorisés par rapport aux autres hommes. » (6 :84-86).

Ce verset recense dix-huit d'entre eux en une seule occurrence. Les sept autres sont mentionnés en divers endroits du Coran :

---

[44] Al-Bazzâr (17/141) Al-Hâkim (4007) qui dit : hadith dont la chaine de narrateur est authentique bien qu'il ne remonte qu'à Abu Horayra. Par ailleurs, Al-Haythami dit que les hommes figurant dans la chaine de narrateur de ce hadith figurent également dans des chaines de narrateurs de hadiths mentionnés par Bokhari. (Majma' Az-Zawâ'id 8/255).

« Aux habitants de Madian, Nous avons envoyé l'un des leurs, Chou'ayb » (7 :85).

« En vérité, Allah a élu, parmi tous les hommes, Adam, Noé, la famille d'Abraham et la famille d'Imrân, » (3 :33).

« Mentionne également Ismaël, Idriss, et Dhou Al-Kifl, qui tous se vouaient patiemment à Notre culte. » (21 :85).

« Muhammad est le Messager d'Allah.» (48 :29).

Certains de ces prophètes ont été mentionnés dans plusieurs endroits du Coran, qu'Allah prie pour eux et les salue.

Le prophète Muhammad (ﷺ) nous a cité – comme cela a été rapporté de source sûre - le nom de plusieurs prophètes : Josué, le servant de Moïse. À son sujet, il a dit : « La course du soleil n'a été arrêtée que pour un seul homme: Josué, la nuit où il se lança à la conquête de Jérusalem[45]. »

Ce hadith a été cité avec plus de détail dans les recueils de Bokhari et Muslim en ces termes : « Un prophète était en train de faire le siège d'une ville et dit au soleil : "Tu es soumis à des ordres, comme je le suis moi-même. Ô Allah ! Fais que le soleil arrête sa course pour moi". Le soleil s'immobilisa donc jusqu'à ce qu'Allah lui ait accordé la victoire[46]. »

La sixième question : Le premier prophète et messager après que les hommes se soient opposés et que certains se mettent à vouer leur culte à autre qu'Allah :

Le premier fut Noé et le dernier Muhammad (ﷺ). Avant lui, Jésus. Et il n'y eut aucun prophète ou messager entre eux deux. Pour ce qui est de Noé, la preuve à ce sujet est ce verset :

« Nous t'avons confié la Révélation comme nous l'avons confiée à Noé et aux prophètes qui lui ont succédé.» (4 :163).

« Avant eux, le peuple de Noé avait crié au mensonge, suivi par d'autres peuples impies.» (40 :5).

« Que de peuples avons-Nous anéantis depuis Noé ! » (17 :17).

---

[45] Ahmad (2/325). Authentifié par al-Albânî dans as-sahiha (202).

[46] Bokhari (3124) Muslim (1747)

Ce verset constitue un avertissement aux polythéistes de Quraysh qui traitaient le messager d'Allah de menteur. Cet avertissement stipule « qu'Allah a déjà anéanti des peuples qui avaient auparavant traité les messagers de menteurs suite à Noé. Ceci prouve également que les gens qui ont vécu durant les siècles séparant Adam de Noé étaient de confession islamique comme l'a dit Ibn Abbass[47]. »

C'est également ce qu'ont affirmé d'autres exégètes comme Ubayy ibn Ka'b, Mujâhid, Qatâda et d'autres au sujet du verset : « Les hommes ne professaient à l'origine qu'une seule religion. Allah a alors suscité les prophètes pour leur annoncer la bonne nouvelle du Paradis et les mettre en garde contre l'Enfer, et a révélé à Ses Messagers la parole de vérité afin de trancher leurs différends.» (2 :213).

Le prophète (ﷺ) a également dit dans le hadith de l'intercession : « Allez voir Noé, car c'est le premier messager qui fut envoyé aux gens sur terre[48]. »

La septième question : le nombre de prophète :

Le musulman a aussi pour foi qu'en plus de ces prophètes mentionnés dans le Coran et la Sunna, les prophètes et messagers sont très nombreux et personne ne connait leurs noms, leur nombre, leur époque ni le détail de leurs vies et de leurs histoires avec leurs peuples autres que Celui qui les a créés et envoyés aux hommes pour transmettre Sa religion.

Il existe plusieurs hadiths faisant référence à leur nombre et leurs chaines de narrateur sont objet de critiques[49]. Le musulman doit donc croire de façon générale que ces prophètes ont bien existé.

La preuve qu'ils sont nombreux et que personne d'autre qu'Allah ne connait leurs noms, leur nombre et le détail de leurs vies se trouve dans les versets suivants :

« Nous avons, avant toi, envoyé des Messagers, certains dont Nous t'avons fait le récit et d'autres dont Nous ne t'avons pas fait mention. » (40 :78).

Et après avoir cité nommément un ensemble de prophètes, Allah dit :

---

[47]Tafsir ibn Kathîr

[48]Bokhari (4476) Muslim (193)

[49] Nous les avons cités précédemment. L'éditeur.

« Il est des Messagers dont Nous t'avons fait le récit et d'autres dont Nous ne t'avons pas fait mention.» (4 :164).

« Que de peuples avons-Nous anéantis depuis Noé ! » (17 :17).

« De même, il n'est pas de peuple qu'un prophète ne soit venu avertir. » (35 :24).

« Il en fut de même des 'Ad, des Thamoud, des habitants d'Ar-Rass qui furent châtiés et de nombreux peuples intermédiaires » (25 :38).

La huitième question : le sceau des prophètes et messager :

Notre prophète Muhammad (ﷺ) est le sceau des prophètes et messager. C'est le messager du Seigneur de la création, envoyé à toute l'humanité et à tous les djinns. Il n'y eut aucun autre prophète ou messager de son vivant ni après sa mort. C'est par son biais qu'Allah a parachevé Sa religion et que le bienfait dont Il nous a comblés est parfait. C'est aussi par son biais qu'Il a abrogé toutes les lois précédentes. Le message que Muhammad (ﷺ) a apporté est amplement suffisant et général.

Depuis son avènement, personne n'a d'autre choix que de croire en Muhammad (ﷺ) et de se conformer à ses préceptes tels qu'ils sont mentionnés dans le Coran et la Sunna, intérieurement et extérieurement, concernant les faits les plus subtils et les plus évidents, concernant les connaissances, les savoirs et les actes.

Et il n'est permis à personne de suivre un autre prophète qui l'a précédé depuis que Muhammad (ﷺ) a reçu la révélation de son seigneur. Si des prophètes avaient dû vivre de son vivant, ils n'auraient eu d'autres choix que de se conformer à ses préceptes. Il n'y a plus d'autres lois légitimes que la sienne et il n'est pas possible de vouer le culte à Allah si ce n'est par les actes de culte qu'il a enseignés aux hommes. Quiconque cherche à se conformer à une autre religion ou à une autre loi que la sienne alors ses œuvres ne seront point acceptées. Quiconque a entendu parler du prophète Muhammad (ﷺ) puis meurt sans avoir ajouté foi en lui – sous prétexte de suivre un autre prophète – alors il compte parmi les damnés de l'enfer. Il en est de même pour quiconque considère qu'il est possible de se conformer à une autre loi que la sienne, c'est un mécréant, et ce point est l'objet du consensus des savants.

Son message est universel. Il est envoyé aux hommes et aux djinns. C'est le sceau des prophètes. Son message clôt et abroge tous les

précédents. Seule la loi qu'il a apportée est valable. Il n'est pas permis de suivre un autre prophète que lui depuis qu'il a reçu la révélation. Les preuves à ce sujet sont légion :

« Muhammad n'est le père d'aucun homme parmi vous, mais le Messager d'Allah et le sceau des prophètes. Allah a une parfaite connaissance de toute chose. » (33 :40).

« Aujourd'hui, J'ai parachevé votre religion, Je vous ai comblés de Mes bienfaits et J'agrée pour vous l'islam comme religion.» (5 :3).

Dans les recueils de Bokhari et Muslim, selon Abu Horayra, le Prophète (ﷺ) a dit :

« Moi et les prophètes avant moi sommes telle une maison qu'un homme a construite, finie et embellie laissant vacant l'espace d'une brique. Alors les gens tournant autour de la maison, s'étonnaient de sa beauté et disaient : Si seulement cette brique manquante avait été placée, cette construction aurait été parfaite. Et le prophète de dire : Je suis cette brique et je suis le sceau des prophètes[50]. »

Il dit aussi : « On m'a donné cinq choses qui ne l'ont pas été aux autres prophètes. » Et il cite notamment : « Je fus suscité à l'ensemble des créatures. Enfin, je ferme la marche des prophètes[51]. »

Dans ces mêmes recueils, ce hadith : « Je suis Muhammad (le digne de louanges). Je suis Ahmad (le plus en droit d'être loué). Je suis Al-Mâhî, celui par qui on efface la mécréance. Je suis le Rassembleur, celui après qui les gens seront rassemblés. Et je suis Al-'Âqib, celui après qui il n'y a plus de prophète[52]. »

Il a dit aussi : « Les Fils d'Israël étaient dirigés par des prophètes. Chaque fois que l'un d'eux mourrait, il était remplacé par un autre prophète. Et il n'y aura pas de prophète après moi[53]. »

Il a dit aussi : « Il y aura trente imposteurs dans ma communauté. Tous prétendront être prophètes. Mais je suis le sceau des prophètes et il n'y aura pas de prophète après moi[54]. »

---

[50] Bokhari (3535) Muslim (2286)

[51] Bokhari (438) Muslim (521)

[52] Bokhari (3532) Muslim (2354)

[53] Bokhari (3455) Muslim (1842)

[54] Abu Daoud (4252) et jugé authentique par Al-Albânî dans As-Sahîha (4/252).

La différence entre un prophète et un messager :

Un prophète est un homme qui a reçu une information d'Allah et qui, à son tour, la transmet aux hommes – et notamment ce qui relève des ordres et des interdits -.

Cette définition du prophète est générale. Elle inclut le prophète et le messager. Le prophète et le messager ont en commun qu'ils transmettent les informations venant d'Allah. Ainsi, tout messager est un prophète, mais le contraire n'est pas vrai.

La différence qu'on peut établir entre les deux est la suivante :

Le prophète est un homme qui a été envoyé à son peuple qui est croyant et qui est en accord avec lui. Il apporte une loi qui était celle d'un messager qui l'a précédé. Un prophète est donc au sein de son peuple comme les savants qui transmettent ce qu'ont dit les messagers.

Le messager est un homme qu'Allah a envoyé à des mécréants, des gens qui traitent la vérité de mensonge ce messager et s'opposent à lui. Ceci, que ce messager apporte avec lui une loi nouvelle et un message nouveau ou avec une loi qui fut celle d'un messager qui l'a précédé.

Pour ce qui est de l'avis bien connu émis par les savants contemporains au sujet de la différence entre un prophète et un messager, stipulant que le messager est ''qui a reçu une révélation et fut chargé de la transmettre'' et que le prophète est '' qui a reçu une révélation sans être chargé de la transmette'' c'est un avis qui est faible et qu'on ne peut pas considérer comme juste.

Les intérêts de la foi aux messagers :

Connaitre la miséricorde divine, Son attention et Sa compassion à l'égard de Ses serviteurs puisqu'Il leur a envoyé des messagers pour les conduire sur le droit chemin menant à Allah. Ces messagers leur ont exposé la voie droite. Ils les ont orientés vers ce qu'Allah aime et agrée et leur ont indiqués ce qu'Allah répugne et n'agrée pas. Ceci parce que la raison humaine ne peut à elle seule connaitre tout cela alors que les gens ont le plus grand besoin de le savoir.

Faire preuve de gratitude envers Allah pour ces immenses bienfaits dont le plus grand est l'envoi des messagers.

Aimer ces messagers, les respecter et les vénérer. Les prendre pour alliés et prendre garde à ne pas les détester ou les prendre en animosité. Et aussi, les louer comme cela leur sied. Reconnaitre leur mérite et leur noblesse. Prier pour eux et implorer pour leur salut. En effet, ils sont les meilleurs des hommes puisqu'ils ont pris en charge la responsabilité de transmettre les messages divins à Ses serviteurs. Ils ont été du conseil le plus sincère envers les hommes et ont fait preuve de compassion à leur égard. Ce sont aussi des modèles de patience face aux persécutions qu'ils ont subis de la part de leurs peuples. Ils ont fait preuve de résolution et de fermeté en s'attachant à la vérité, à la religion, au cours de leur prédication et du combat sur Sa voie[55].

Attester de la sagesse divine d'avoir envoyé des messagers pour appeler les gens au monothéisme et à Sa religion comme Il le dit au sujet des membres de Quraysh qui ont nié le message divin : « Les impies ne mesurent pas la vraie grandeur d'Allah lorsqu'ils affirment qu'Il n'a jamais rien révélé à un être humain.» (6 :91).

« Quiconque affirme une telle chose ne mesure évidemment pas la vraie grandeur d'Allah ni ne Le vénère comme il se doit. En effet, cela est une atteinte à Sa sagesse. Cela revient à prétendre qu'Allah a laissé Ses serviteurs errant sans but, sans leur ordonner ou interdire quoi que ce soit. Cela revient aussi à nier le plus grand bienfait qu'Allah a octroyé à Ses serviteurs, à savoir, le message divin. Et il n'y a pas d'autre chemin pour obtenir le bonheur, la dignité et la félicité si ce n'est en agissant conformément à la teneur des messages divins. Y a-t-il plus grande offense que celle consistant à affirmer qu'Allah n'a jamais rien révélé aux hommes [56]?! »

Les messagers sont à l'image d'une nécessité vitale pour les hommes, bien plus que le corps n'a besoin de son âme ou l'œil de la lumière ou même l'âme de la vie. Quel que soit le besoin auquel on soit soumis, le besoin des prophètes est, pour les hommes, un besoin et une nécessité bien plus importante, et de loin[57]. »

---

[55] 'AqîdaAhl As-Sunna Wa Al-Jamâ'a de Ibn 'Uthaymîn (45) et Sharh Al-Usûl Ath-Thalâtha (99).

[56]Tafsîr As-Sa'dî (264).

[57]Zâd Al-Ma'âd (1/69).

L'INFAILLIBILITÉ DES PROPHÈTES

Définition :

Il s'agit de la protection d'Allah à Ses prophètes pour ce qu'ils transmettent de la religion et pourraient commettre comme péchés pour qu'ils cessent de le faire.

Un autre savant l'a défini comme suit : il s'agit de la compassion d'Allah portant un prophète à faire le bien et le réprimandant de faire le mal tout en lui laissant le choix d'agir comme il l'entend de façon à ce qu'il puisse être éprouvé.

De façon succincte, il est possible de le définir ainsi : il s'agit d'une aptitude à éviter les péchés tout en étant en mesure de les commettre. Ou encore : faire ce qui est ordonné et accomplir les bonnes actions et délaisser ce qui est défendu et les mauvaises actions.

Or, ce qui nous concerne dans ce chapitre est de traiter de l'infaillibilité des prophètes pour ce qui relève des erreurs qui peuvent être commises dans la transmission de la religion et des péchés dont ils pourraient se rendre coupables.

L'importance de la notion d'infaillibilité des prophètes :

C'est en faisant des prophètes des hommes infaillibles pour ce qui est de transmettre la religion que le message divin peut être préservé. Et il en est ainsi des prophètes comme cela fait le consensus au sein de la communauté musulmane. Que les prophètes soient infaillibles, soit à l'abri de l'erreur, pour ce qui relève de la transmission de la religion est une nécessité. Ceci afin qu'ils ne commettent pas d'erreurs ou de fautes en indiquant quels sont les ordres divins et les interdits, en enseignant quels sont les règles de la religion et ce vers quoi Allah oriente les gens. Allah raffermit les prophètes par la révélation et l'envoi d'anges. Ainsi, ils ne prononcent rien de relatif à la religion selon leurs passions. Il est donc obligatoire de se conformer à ce qu'ils disent et ordonnent étant

donné que leurs propos à ce sujet sont exempts d'erreurs et de fautes, contrairement aux autres hommes[58].

Les preuves de l'infaillibilité des prophètes :

En plus du fait que cette question est l'objet du consensus des savants, citons les preuves du Coran et de la Sunna à ce sujet. Allah a dit :

« Il ne parle pas sous l'empire de ses passions mais se contente de répéter ce qu'il reçoit de la Révélation » (53 :3-4).

« Nous allons t'enseigner le Coran que tu ne pourras oublier, excepté les versets qu'Allah voudra te faire oublier, Lui qui connaît aussi bien ce qui est apparent que ce qui est caché.» (87 :6-7).

« Si celui-ci Nous avait faussement prêté certains propos, Nous l'aurions puissamment saisi puis lui aurions tranché l'aorte, sans que nul parmi vous ne puisse s'y opposer. » (69 :44-47).

Aussi, le Prophète (ﷺ) a dit : « Et si je vous dis quoi que ce soit au sujet d'Allah (et de Sa religion) alors apprenez-le, car je ne mens pas à ce sujet[59]. »

Les avis des savants :

Ibn Taymiyya a dit : Les prophètes (ﷺ) sont infaillibles pour toutes les informations qu'ils transmettent d'Allah et des messages divins. Ce point fait l'unanimité de la communauté. C'est pourquoi il est obligatoire de croire en tout ce qui leur a été donné comme savoir. Cette infaillibilité des prophètes est un fait clairement établi. C'est par ce biais que peut se réaliser la finalité de la prophétie et du message divin. Étant infaillibles, ils ne peuvent persister à commettre une erreur dans le cas où ils en commettraient une, et ce point fait l'unanimité des musulmans[60].

Adh-Dhahabî a dit : Les savants sont unanimes pour affirmer que les prophètes sont infaillibles pour tout ce qu'ils transmettent de la religion, c'est d'ailleurs l'objectif du message divin. Il est toutefois possible qu'ils

---

[58]Majmû'Al-Fatâwa (10/289).
[59]Muslim (2361).
[60]Majmû'Al-Fatâwa (10/289).

commettent un péché, mais sans persister à le commettre. Aussi, par principe, ils ne peuvent pas non plus être durablement en train de commettre une erreur ou une désobéissance. Ils sont exempts de tout ce qui pourrait porter atteinte à leur statut de prophète. De plus, la majorité des savants qui considèrent qu'il est possible que les prophètes commettent des péchés mineurs affirment qu'ils sont préservés de les commettre durablement[61].

Shaykh Ibn Bâz a dit : Les musulmans sont tous d'accord pour affirmer que les prophètes (ﷺ) – et surtout Muhammad (ﷺ) – sont préservés de l'erreur pour ce qui relève de la transmission de la religion. Allah a dit :

« Par les étoiles à leur déclin ! Votre compagnon [Muhammad] ne s'est ni égaré ni écarté du droit chemin. Il ne parle pas sous l'empire de ses passions, mais se contente de répéter ce qu'il reçoit de la Révélation transmise par un ange [Gabriel] au pouvoir extraordinaire » (53 :1-5).

Notre prophète Muhammad (ﷺ) est donc préservé contre l'erreur pour tout ce qu'il transmet de la religion, qu'il s'agisse de ses paroles, de ses actes, des faits qu'il a approuvés. Il n'y a aucune divergence à ce sujet entre les savants de l'islam[62].

Les questions relatives à l'infaillibilité des prophètes :

La première question : l'infaillibilité avant d'avoir été désigné comme prophète :

La période à partir de laquelle les prophètes ont été infaillibles est un point objet de divergence entre les savants. Étaient-ils infaillibles avant même d'avoir été suscité en tant que prophète ou cette infaillibilité est-elle spécifique au temps de leur mission prophétique uniquement ? L'avis le plus juste qui a été émis à ce sujet – et Allah sait mieux que quiconque ce qu'il en est – est que les prophètes ont été préservés de la mécréance après qu'ils furent suscités en tant que prophète – c'est d'ailleurs l'avis de la majorité des savants de la sunna – douter d'un seul de ces points relève de l'ignorance d'Allah et de Ses attributs divins. Les

---

[61] Al-Muntaqa Min Minhâj Al-I'tidâl (50).
[62]Majmû'Al-Fatâwa Ibn Baz (1/261).

prophètes furent également préservés de tout défaut et de tout ce qui pourrait semer le doute à leur sujet.

La deuxième question : les prophètes sont préservés des péchés :

Selon l'avis le plus juste qui est celui soutenu par la majeure partie des savants de l'islam, les prophètes (ﷺ) sont préservés contre les péchés majeurs. En revanche, ils ne sont pas préservés contre les péchés mineurs, une erreur, l'oubli ou une faute d'inattention qui n'a pas de lien avec la transmission de la religion. Il est possible que cela leur arrive. Mais ils ne persistent pas à le faire et ne peuvent le faire durablement. Au contraire, ils se reprennent en se repentant et en implorant le pardon divin, en revenant sincèrement à Allah. C'est ainsi qu'ils atteignent les hauts degrés.

Dans le Coran, Allah n'a pas mentionné le moindre péché commis par un de Ses prophètes sans mentionner avec cela son repentir. Ceci, afin de l'exempter de toute défaillance et de tout défaut. Néanmoins, le fait qu'ils puissent commettre des péchés mineurs ne déprécie en rien leur statut et leur rang élevés ni ne conduirait quiconque à se méprendre et les dévaloriser. Au contraire, ils ont été réprimandés pour ces péchés mineurs qu'ils ont pu commettre. Leur gravité est donc de moindre importance par rapport aux autres hommes. On leur en a tenu grief eu égard à leur rang et à leur haute valeur.

Aussi, Allah a accepté leur repentir et leur a pardonné ces péchés. Il est passé outre et les en a purifiés. Le fait qu'ils aient commis des péchés mineurs ne peut donc en aucun cas être considéré comme une carence de leur part alors qu'ils s'en sont repentis.

Par ailleurs, la possibilité qu'ils aient commis ces péchés mineurs ne s'oppose pas au fait de les prendre pour modèles. Prendre les prophètes pour modèles n'implique pas que tous leurs actes soient des actes d'obéissance à Allah. Et c'est uniquement au regard de ces actes d'obéissance et des actes qu'ils accomplissent durablement qu'il convient de les prendre pour modèles. Et aussi, dans le fait de s'empresser à se repentir des péchés mineurs et des fautes commises, et de revenir à Allah.

Parmi les preuves scripturaires indiquant que les prophètes peuvent éventuellement commettre des péchés mineurs et que, le cas échéant, ils s'empressent de s'en repentir, citons ces versets. Allah a dit :

« Adam et Eve mangèrent donc des fruits de l'arbre défendu. Leur apparut alors leur nudité qu'ils se mirent à couvrir avec les feuilles du Paradis. En désobéissant ainsi à son Seigneur, Adam s'égara. Son Seigneur l'a ensuite élu, acceptant son repentir et le remettant sur le droit chemin. » (20 :121-122).

« Noé dit : « Préserve-moi, Seigneur, de te demander des choses qui me dépassent. Si Tu me refuses Ton pardon et me prives de Ta miséricorde, je serai perdu. » » (11 :47).

Au sujet d'Abraham : « et qui, je l'espère, me pardonnera mes fautes le Jour du jugement. » (26 :82).

« « Veuille, Seigneur, me pardonner, car j'ai été injuste envers moi-même. » Allah, le Très Clément, le Très Miséricordieux, lui accorda donc Son pardon. » (28 :16).

« Ayant repris ses esprits, Moïse dit : « Gloire à Toi ! Je me repens et suis le premier des croyants. » » (7 :143).

Et les versets à ce sujet sont légion.

Il est également rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit : « Je ne suis qu'un homme comme vous. Il m'arrive d'oublier comme cela vous arrive aussi. S'il m'arrive d'oublier une chose, rappelez-le-moi[63]. »

Il arrivait aussi au Prophète (ﷺ) d'invoquer Allah en ces termes : « Ô Allah! Pardonne-moi mes fautes, mon ignorance et mes excès et ce que Tu sais mieux que moi. Ô, Allah, pardonne-moi mes péchés que j'ai commis sérieusement ou en plaisantant, par erreur ou volontairement, et tout cela je l'ai fait. Ô Allah! pardonne-moi mes péchés passés et futurs, ceux que je commets en secret et ceux que je commets au grand jour. Tu es Celui qui favorise (Al-Muqaddim) et Celui qui défavorise (Al-Muakhkhir), il n'y a de divinité digne d'être adorée que Toi[64]. »

Toutes ces preuves – et il y en a bien d'autres – constituent une réplique à tous ceux qui dramatisent la gravité des péchés mineurs que les prophètes auraient pu commettre sous prétexte que cela s'opposerait à la perfection exigée du modèle qu'ils représentent pour les hommes. Or, nous avons déjà dit que cela ne déprécie en rien la valeur de leur rang

---

[63]Bokhari (401) Muslim (572)

[64]Bokhari (6398) Muslim (2719)

puisqu'Allah a accepté leur repentir et leur a pardonné. Il est passé outre leurs fautes et les en a purifiées[65].

La troisième question : L'infaillibilité est spécifique aux prophètes :

Le musulman a pour croyance qu'aucun homme en dehors des prophètes n'est infaillible. C'est une caractéristique qui est propre aux prophètes.

La quatrième question : L'infaillibilité des anges :

L'infaillibilité des anges est une question objet de divergence entre les savants. Cette divergence est néanmoins précédée d'un consensus sur un point plus spécifique, celui de l'infaillibilité des anges envoyés aux prophètes. Les savants considèrent que ces anges sont eux aussi préservés contre l'erreur pour transmettre le message divin. Aussi, l'avis qui est juste sur cette question est que tous les anges sont préservés contre l'erreur et qu'ils sont exempts de tout ce qui pourrait porter atteinte à leur rang et leur valeur. Allah a dit :

« Des anges implacables et redoutables qui ne désobéissent jamais à Allah, mais dont ils exécutent au contraire tous les ordres. » (6 :66).

« Les anges qui se trouvent auprès de Lui ne refusent jamais par orgueil de L'adorer et ne se lassent jamais de Le vénérer. » (21 :19).

Et il y a bien d'autres versets à ce sujet.

La sagesse de l'infaillibilité des prophètes :

C'est par ce moyen que la finalité de la transmission du message divin peut être atteinte et que la religion puisse être transmise aux gens afin qu'ils puissent se conformer à ses préceptes. Nier l'infaillibilité des prophètes s'oppose à la finalité du message divin et à ce qu'implique le miracle.

---

[65] Ash-Shifâ du cadi 'Iyâd – Al-Mufhim de Al-Qortobî – Al-Jâmi' Li Ahkâm Al-Qurân de Al-Qortobî – Irshâd Al-Fuhûl de Shawkânî.

LES MIRACLES

Définition :

Dans la langue arabe, le miracle est construit sur la racine 'a-ja-za qui désigne une notion de faiblesse, et notamment d'une personne devant un défi. Dans la terminologie religieuse, un miracle est un fait extraordinaire qu'Allah permet à un homme qu'Il choisit de réaliser pour sa prophétie pour montrer qu'il est véridique et que son message est la vérité.

Il y a une relation entre les sens linguistiques et religieux du terme miracle puisqu'il désigne, pour le premier, la faiblesse et l'incapacité à réaliser un fait ou le saisir et c'est là le véritable sens du miracle pour qui en est capable. Alors que sur le plan religieux, on entend par miracle l'incapacité des hommes et leur faiblesse à réaliser un fait extraordinaire, qu'il soit identique ou même qu'il s'en rapproche ou s'y oppose, ceci pour prouver que le messager est véridique et que son message est bien la vérité qu'il convient de suivre. Les sens linguistiques et religieux se rejoignent donc.

Il faut noter qu'en langue arabe, un miracle peut avoir plusieurs appellations. On parle ainsi de signes, de preuves, de signes de la prophétie et de faits extraordinaires (soit : Bayyina- Burhân – Âyât An-Nubuwwa – 'Alâmât – Adillat – etc.)

Le statut des miracles en islam :

Il est obligatoire au musulman de croire qu'Allah a envoyé Ses messagers pour appeler les gens à Lui rendre un culte exclusif et prêcher Sa religion. Le musulman doit aussi croire qu'Allah les a assistés – par Son savoir, Sa puissance etc. – par de nombreuses et diverses preuves de la véracité de leur prophétie dont, entre autres, des signes et des preuves évidentes ainsi que des arguments tranchants (âyât, bayyinât, burhân que les contemporains nomment en arabe mu'jizât, soit miracles) chaque miracle correspondant au peuple de son époque pour prouver la véracité de leur prophétie et qu'ils sont bien des envoyés d'Allah. C'est pour cette raison que suite à chaque miracle, les prophètes sortent victorieux de leur conflit avec leurs peuples, eux et les fidèles qui les ont suivis.

Leurs ennemis finissent toujours par périr, bien que les fidèles soient peu nombreux et peu équipés !

Les miracles sont donc des évènements grandioses et des arguments à même d'éclairer les gens. Le monde n'a jamais connu quoi que ce soit qui ait pu s'opposer à ces miracles, surtout que les prophéties sont très anciennes et que ces miracles ont été rapportés de façon notoire.

La réalité des miracles :

Les miracles par lesquels Allah a assisté Ses prophètes sont une réalité et se sont effectivement produits. Ce ne sont pas des faits qui relèvent de la sorcellerie, de la divination, des imposteurs, des sciences occultes ou autres supercheries. Au contraire, les miracles sont une assistance divine et une preuve évidente de la véracité des prophètes et messagers. Ils prouvent que le message apporté est bien la vérité. Nier les miracles et les rejeter revient traiter de mensonges la religion et s'en exclure.

Les miracles sont spécifiques aux prophètes. Ils sont les seuls à pouvoir les réaliser. Ils impliquent qu'ils disent la vérité en affirmant être envoyés par Allah pour transmettre Son message et enseigner Sa religion. Et ceci ne peut se faire que s'ils sont véridiques. On ne peut d'ailleurs pas s'imaginer qu'ils peuvent être des messagers d'Allah s'ils ne disent pas la vérité. En effet, quiconque prétend être prophète est soit un homme qui dit la vérité et dans ce cas Allah l'assiste par des miracles. Soit il ment et Allah ne l'assiste pas par de tels miracles. Les miracles sont donc inhérents à la prophétie. Ils en sont la preuve, même si le prophète est mort ou absent. Le miracle doit nécessairement être un fait extraordinaire, que personne n'est en mesure de réaliser si ce n'est Allah. Un miracle doit être hors de portée des hommes et des djinns et personne ne doit être en mesure de s'y opposer ou d'en réaliser un semblable ou un encore plus miraculeux.

En plus d'être des preuves qu'Allah assiste Ses prophètes et montre qu'ils sont véridiques, les miracles font partie des preuves de l'existence et de la souveraineté de qui en est à l'origine et a permis qu'ils se réalisent. Les miracles attestent donc de l'unicité d'Allah. C'est même les voies les plus pertinentes permettant de prouver l'existence d'Allah, comme l'indique le Coran et y oriente les serviteurs. C'est la voie la plus authentique et la plus sûre. La voie qui indique le mieux le Créateur, Ses

attributs, Ses actes, la véracité de Ses messagers et le jour de la résurrection.

Les preuves de la prophétie d'un prophète et de sa véracité ne se limitent pas aux miracles – qui sont des faits extraordinaires – mais la mission prophétique peut être prouvée par d'autres éléments que les seuls miracles. Il y a divers autres moyens, bien nombreux, qui permettent de le prouver, contrairement à ce qu'affirment les adeptes des sectes Mu'tazila (rationaliste) et Asha'ira (hérétique) et d'autres.

Il est possible de prouver la véracité des prophètes en analysant leurs états, et notamment le fait qu'ils étaient des hommes reconnus comme étant sincères, loyaux, dotés de nobles caractères, de qualités louables. On peut aussi le prouver en examinant les lois qu'ils ont apportées, les récits qu'ils ont relatés et voir à quel point ils sont empreints de perfection et à même de réaliser les intérêts des hommes en ce monde et dans l'autre. À travers cela, on peut savoir que de telles informations ne peuvent pas émaner d'une autre personne qu'un prophète véridique et vertueux.

L'assistance divine aux prophètes est constante, sans discontinuer. Allah a fait en sorte de leur donner la victoire à eux et les fidèles qui les suivent, même après un certain temps. Et il y a encore bien d'autres moyens de prouver la véracité des prophètes[66].

Les preuves de l'existence des miracles dans les textes scripturaires :

Nous citerons les suivants :

« Il n'appartient aucunement à un Messager de produire un miracle si ce n'est par la volonté d'Allah.» (13 :38).

« Nous avons envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes » (57 :25).

« S'ils te traitent d'imposteur, sache que des Messagers, venus pourtant avec des preuves évidentes » (3 :184).

---

[66]Ash-Shifâ du Cadi 'Iyâd – Majmu' Fat^âwâ et Al-Jawâb As-Sahîh d'Ibn Taymiyya – Sharh Al-'Aqîda Al-Asfahâniyya – As-Sawâ'iq Al-Mursala d'Ibn Al-Qayyim – Al-Fusûl Fî Sîrat Ar-Rasûl d'Ibn Kathîr – Sharh Al-'Aqîda Al-Wâsitiyya.

« N'ont-ils pas su ce qu'il est advenu des peuples ayant vécu avant eux : le peuple de Noé, les 'Ad, les Thamud, le peuple d'Abraham, les habitants de Madian et des cités renversées, auxquels toutes les preuves ont été apportées par leurs Messagers ?» (9 :70).

« Nous avons permis à Moïse de produire neuf miracles éclatants » (17 :101).

Les versets à ce sujet sont trop nombreux pour être recensés ici. Ils montrent de façon évidente ce que nous voulons signifier. Allah soit loué.

Il est rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit : « Il n'y a pas de prophète auquel il ait été donné de miracle suffisant pour prouver sa véracité afin que les gens croient en lui. Me concernant, le miracle que j'ai reçu est la révélation du Coran de la part d'Allah. J'espère donc être le prophète qui aura le plus d'adeptes le jour de la résurrection[67]. »

Le Coran mentionne nombre de miracles réalisés par les prophètes. Nous ne les avons pas mentionnés par souci de concision.

Citations de savants :

Ibn Taymiyya a dit : les miracles réalisés par les prophètes sont ceux dont on sait que seuls les prophètes peuvent réaliser et qui impliquent donc qu'ils disent la vérité en prétendant avoir été envoyés par Allah pour transmettre Son message. D'ailleurs, ces miracles ne peuvent être réalisés que si les hommes par le biais desquels ils sont produits sont sincères. Aussi, ces miracles doivent nécessairement être des faits extraordinaires, hors des capacités humaines et de celles des djinns. Et personne ne doit être en mesure de les contrecarrer. Aussi, que ces faits soient extraordinaires et que personne ne puisse les contrecarrer sont des implications inhérentes à la nature même de ces miracles. Mais ce ne sont pas les seuls critères qui les définissent.

Il peut parfois être indéniable que les prophètes soient véridiques suite à l'apparition de certains miracles. Ce fut le cas lorsque le défi de fendre la lune a été lancé, lorsque le bâton de Moïse s'est transformé en serpent, lorsque la chamelle est sortie de la montagne. Le simple fait de prendre connaissance de ces miracles oblige de façon contraignante de

---

[67]Bokhari (4981) Muslim (152)

reconnaitre que c'est Allah qui en a fait un signe de la véracité du prophète qui l'a réalisé et a justement défié son peuple de pouvoir le faire afin de prouver la véracité de ses dires. Un miracle est par définition un évènement extraordinaire devant lequel personne ne peut s'opposer. C'est une des caractéristiques d'un miracle, mais ce n'est pas la seule[68].

Le Shaykh Ibn Baz a dit : Les miracles sont des évènements extraordinaires qu'Allah permet aux prophètes et messagers de réaliser et par lesquels ils défient les hommes. C'est ainsi qu'ils les mettent à l'épreuve et leur font savoir que ces miracles viennent d'Allah, afin de prouver qu'ils sont véritablement chargés de leur transmettre Son message. Allah les assiste donc avec ces miracles, comme la lune qui s'est fendue et la révélation du Coran. Le Coran est en effet le plus grand miracle accordé à un prophète. Ainsi, il y eut d'autres miracles comme les lamentations du tronc d'arbre (sur lequel le Prophète (ﷺ) s'appuyait), le jaillissement de l'eau à travers ses doigts, et de nombreux autres miracles[69].

FIN DES ENTRÉES DE L'ENCYCLOPÉDIE

---

[68] An-Nubuwwât (203)

[69] En annotation du commentaire de Shaykh Sa'dî de Al-'Aqîda Al-Wasitiyya (107).

LES HADITHS RELATIFS AUX PROPHÈTES

TOUS LES PROPHÈTES ONT ÉTÉ BERGERS

Citons ici un hadith relatif au mérite de Moïse et du Prophète Muhammad (ﷺ) qui a dit : ''Moïse (ﷺ) a été envoyé en tant que messager et il fut un berger. David (ﷺ) a été envoyé en tant que messager et il fut un berger. Et j'ai moi-même été envoyé en tant que messager et je fus un berger dans le quartier de Ajiâd à la Mecque.'' (Jugé authentique par Al-Albânî dans As-Sahîha 3176).

D'autres hadiths indiquent que cette activité fut celle de tous les Prophètes :

D'après Abou Horayra, qu'Allah soit satisfait de lui, le Prophète (ﷺ) a dit : « Tous les prophètes envoyés par Allah ont gardé les moutons. » Ses compagnons lui dirent : « Et toi ? » Il répondit : « Moi aussi, j'ai gardé les moutons des Mecquois pour quelques sous. » Rapporté par Boukhari.

Selon Jâbir ibn Abdillah, qu'Allah soit satisfait de lui, le Prophète () fut interrogé en ces termes : « Est-ce que tu gardais les moutons ? » Ce à quoi il répondit : « Y a-t-il un prophète qui ne les a pas gardés ? » Rapporté par Boukhari.

Voici quelques commentaires des savants relatifs à la pertinence de cette activité de berger qui était celle des prophètes :

Ibn Abd Al-Barr a dit : « Ce hadith nous apprend plusieurs choses, dont les suivantes : il est permis de parler de la vie des nations précédentes et de leurs prophètes. Aucune activité pour gagner sa vie n'est indigne tant que la religion ne l'interdit pas. Les prophètes et les messagers, tous comme les vertueux, faisaient preuve d'une humilité bien différente des comportements des rois et des tyrans. »

Ibn ‘Aqîl a dit : « Puisque le berger doit avoir un grand cœur pour être conciliant et que les prophètes devaient être prédisposés à réformer les peuples auxquels ils étaient suscités, il était bienvenu qu’ils exercent cette activité. »

Al-Nawawi a dit : « La sagesse pour laquelle les prophètes ont été bergers est que cela leur permet de faire preuve d’humilité et de purifier leurs cœurs en s’isolant des gens et s’élever en adressant un conseil sincère à leurs peuples en les dirigeant, en les conduisant vers le droit chemin et en étant compatissants. »

Ibn Hajar a dit : « La sagesse pour laquelle les prophètes ont été bergers avant que leur soit confiée leur mission est que cette activité les exerce à assumer la responsabilité de gérer leurs communautés. Le contact avec les moutons leur permet d’acquérir les qualités d’indulgence et de compassion. Ils font preuve de patience envers ces bêtes en les regroupant après qu’elles se soient dispersées. Il doit les conduire d’un endroit à un autre, repousser leurs ennemis qui leur veulent du mal, qu’il s’agisse d’animaux féroces ou d’un voleur. Le berger apprend aussi à quel point toutes ces bêtes sont de nature différentes, faibles et ont besoin d’être rappelées à l’ordre. C’est ainsi que les prophètes prennent l’habitude de se montrer patients envers les membres de leurs communautés. Ils sont conscients que les hommes sont de nature différente et ne disposent pas tous de la même raison. Ainsi, ils peuvent remonter le moral de certains, être doux et bons avec les plus faibles. Supporter les difficultés de la prophétie est donc plus facile pour eux que s’ils avaient dû assumer cette fonction d’emblée. En effet, ils y ont été amenés progressivement après avoir été habitués à être bergers.

La raison pour laquelle les moutons ont spécifiquement été désignés est qu’ils sont bien plus faibles que d’autres animaux. Ils se dispersent beaucoup plus que les chameaux ou les vaches puisque ces derniers peuvent être attachés comme c’est l’usage. Les moutons, bien qu’ils se dispersent plus que les autres animaux sont aussi beaucoup plus dociles.

Par ailleurs, le fait que le Prophète (ﷺ) rappelle à ses compagnons qu’il a été berger alors qu’il sait qu’il est la meilleure créature d’Allah montre qu’il était au comble de l’humilité envers son Seigneur. Il énonce avec la plus grande clarté les faveurs de son Seigneur à son encontre, et celles de ses frères les prophètes, qu’Allah les salue tous. »

LES PLUS ÉPROUVÉS SONT LES PROPHÈTES

Abu Said Al-Khudrî rapporte qu'il est entré chez le prophète (ﷺ) qui était souffrant, sous une couverture. Il posa sa main dessus et ressentait la chaleur qui s'en dégageait. Il dit : Quelle grosse fièvre messager d'Allah ! Il dit : '' Ainsi en est-il pour nous [les prophètes], nous sommes plus durement éprouvés, mais nous avons une double récompense.'' Il demanda : ''Messager d'Allah, qui sont les gens les plus éprouvés ?'' Il dit : ''Les prophètes, puis les vertueux. L'un d'entre eux pouvait être éprouvé par la pauvreté au point de ne pas trouver de quoi se revêtir. Ou encore, être éprouvé par les poux à en mourir. Et il était plus heureux d'être éprouvé que l'un d'entre vous quand il reçoit un don.''

Shaykh Al-Albânî dit en commentaire à ce hadith : Ces hadiths indiquent de façon explicite que plus le fidèle a la foi plus il est éprouvé, et inversement. C'est en soi une réplique aux faibles d'esprit qui considèrent que si le croyant est éprouvé – en étant emprisonné, chassé, viré de son emploi ou autre – alors ce serait une preuve qu'Allah n'est pas satisfait de lui ! Or, penser de la sorte est complètement faux. Nous avons ici le messager d'Allah (ﷺ) - qui est le meilleur des hommes – qui fut le plus éprouvé de tous – même de tous les prophètes -. Ainsi, la plupart du temps, l'épreuve est un bon signe et non un mauvais. C'est ce que montre aussi ce hadith : « La récompense est à la hauteur de l'épreuve. Lorsque Allah le Très-Haut aime quelqu'un, Il l'éprouve. Celui donc qui accepte l'épreuve obtient la satisfaction d'Allah et celui qui s'en irrite subit Sa colère. » Ce hadith nous apporte une information supplémentaire à celle qui précède, à savoir que l'épreuve est un bien et que celui qui la subit est aimé d'Allah s'il patiente face à l'épreuve qu'il a décrétée et qu'il l'accepte.

AUCUN PROPHÈTE N'AURA AUTANT D'ADEPTES QUE MUHAMMAD (ﷺ)

Selon Anas, le Prophète (ﷺ) a dit : '' Je serais le premier à intercéder pour que les gens entrent au paradis, et je serais le prophète qui aura été suivi par le plus d'adeptes le jour de la résurrection. Je serais le premier à taper à la porte du paradis. Aucun prophète n'aura autant d'adeptes que moi. Parmi les prophètes, il y en aura un qui n'aura été suivi que par un seul membre de la nation à laquelle il aura été envoyé.'' (Muslim 177)

Shaykh Al-Albânî dit en commentaire à ce hadith (As-Sahîha 1/755) : Ce hadith est une preuve évidente que le nombre d'adeptes d'un prédicateur, grand ou petit, n'est absolument pas un critère pour déterminer s'il est sur la vérité ou dans le faux. Ces prophètes – ﷤ – bien que leur prédication était la même et qu'ils appelaient les gens à la même religion, n'ont pas été suivis par le même nombre d'adeptes, certains en ont eu beaucoup et d'autres peu. L'un d'entre eux a même été suivi par une seule personne. Il y en a même un qui n'a été suivi par personne !

Il y en cela une leçon pour toute personne qui prêche la religion à notre époque et même à ceux auxquels cette prédication s'adresse. Le prédicateur devrait avoir en à l'esprit cette réalité et aller de l'avant sur le chemin d'Allah. Il ne devrait pas se soucier du peu de gens qui répondent à son appel puisqu'il ne lui incombe pas autre chose que de transmettre le message. Et il dispose d'un modèle en la personne des prophètes qui l'ont précédé et à l'appel desquels n'ont répondu qu'une ou deux personnes.

Quant à celui auquel s'adresse la prédication, il ne doit pas répugner le fait que peu de gens répondent à l'appel du prédicateur. Et il ne devrait pas faire de cela un prétexte pour douter de la prédication de la vérité et ne plus y croire. Et à plus forte raison, prendre cela pour preuve que la prédication soit fausse sous prétexte que personne ne l'a suivi ou seulement peu de gens ! Ou affirmer que si sa prédication était sincère il aurait été suivi par la majorité des gens ! Ceci alors qu'Allah a dit : « Mais la plupart des hommes, quels que soient les efforts que tu déploieras, rejetteront la foi. » (12 :103).

LES FILS D'ISRAËL ÉTAIENT DIRIGÉS PAR LES PROPHÈTES

D'après Abou Hourayrah (ﷺ) le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Les fils d'Israël étaient dirigés par les prophètes. Chaque fois qu'un prophète mourait, un autre le remplaçait. Or, il n'y aura pas de prophètes après moi, mais des califes en grand nombre. » Les compagnons demandèrent : « Messager d'Allah ! Que nous recommandes-tu ? » Il répondit : « Respectez l'allégeance que vous avez prêtée au premier d'entre eux, acquittez-vous de vos devoirs envers eux et demandez à Allah ce qui vous revient de droit, car Allah les interrogera sur l'autorité qu'Il leur a confiée. » [Al-Boukhâri et Mouslim]

Ibn Hajar a dit : Cela signifie que dès que la corruption apparaissait au sein de leur peuple, Allah leur envoyait un autre prophète pour rectifier leur attitude et éradiquer toutes les lois de la Torah qu'ils avaient modifiées. Ce hadith nous apprend également que toute population a besoin d'un dirigeant pour administrer leurs affaires et les conduire sur le droit chemin et rendre justice à l'opprimé de son oppresseur.''

PARDONNE À MON PEUPLE, ILS NE SAVENT PAS CE QU'ILS FONT

Ibn Mas'oud (ﷺ) a dit : « C'est comme si je revoyais le Messager d'Allah (ﷺ) en train de mentionner l'un des prophètes, frappé par son peuple jusqu'au sang et qui, tout en essuyant le sang de son visage, disait : « Ô Allah ! Pardonne aux miens, car ils ne savent pas ce qu'ils font. » [Al-Boukhâri et Mouslim]

Ibn Hajar a dit : Je n'ai pas pu prendre connaissance du nom de ce prophète de façon explicite. Il est possible qu'il s'agisse de Noé puisque comme le rapporte Ibn Ishâq dans son livre Al-Mubtada', il arrivait aux membres de son peuple de le frapper et de l'étrangler au point où il s'évanouissait. En reprenant ses esprits, il disait : '' Ô Allah ! Pardonne aux miens, car ils ne savent pas ce qu'ils font'' Si cela s'avère être authentique alors cela eut lieu au début de sa mission prophétique puisqu'une fois qu'il eût désespéré de les voir embrasser la foi, il dit : « Ne laisse, Seigneur, nul impie en vie à la surface de la Terre. » (72 :26). Suite à ce hadith, Muslim cite celui où, lors de la bataille de Uhud, le Prophète (ﷺ) dit : ''Comment un peuple qui met en sang le visage de son prophète pourrait-il connaitre le succès ?'' Ce à quoi Al-Qortobî commente : ''Le Prophète (ﷺ) vise sa propre personne par ces propos.'' Mais An-Nawawî est d'un autre avis : ''Ce prophète dont il est question dans ce hadith a vécu en des temps anciens. Et il est arrivé au Prophète Muhammad (ﷺ) la même chose que lui le jour de la bataille de Uhud.''

UNE DES PREMIÈRES PROPHÉTIES
SI TU N'AS PAS DE PUDEUR

Selon Abou Mas'oud Al-Ansâri (ﷺ), le Prophète (ﷺ) a dit : « Parmi les paroles héritées des premiers prophètes figurent celles-ci : "Si tu n'éprouves aucune pudeur, fais ce qu'il te plaît". » [Al-Boukhâri]

Ibn Rajab a dit dans Jâmic Al-'Ulûm wa-l-Hikam (1/497) : « Sa parole (ﷺ) : « Parmi les préceptes que les gens ont retenus des premières prophéties. » indique que ce précepte a été transmis des premiers prophètes et que les gens se le sont transmis et communiqué génération après génération. Cela montre que les premières prophéties sont venues avec ce précepte et qu'il s'est répandu parmi les gens jusqu'à parvenir aux premiers de cette Communauté. »

TOUS LES PROPHÈTES ONT UN BASSIN

Selon Samra ibn Jundub, le Prophète (ﷺ) a dit : '' Tous les prophètes auront un bassin. Et ils se vanteront d'avoir le plus grand nombre d'adeptes qui viendront y boire. Et j'espère bien être le prophète ayant le plus grand nombre d'adeptes qui y boiront[70].''

LES PROPHÈTES SONT ENTERRÉS LÀ OÙ ILS LE SOUHAITENT

Abu Bakr rapporte qu'il a entendu le Prophète (ﷺ) dire : « Allah n'a pas repris la vie d'un prophète si ce n'est sur le lieu où il a souhaité être enterré[71]. »

LES PROPHÈTE SONT À L'IMAGE D'UNE MAISON COMPOSÉES DE BRIQUES DONT MUHAMMAD (ﷺ) EST LA DERNIÈRE.

« Moi et les prophètes avant moi sommes telle une maison qu'un homme a construite, finie et embellie laissant vacant l'espace d'une brique. Alors les gens tournant autour de la maison, s'étonnaient de sa beauté et disaient : Si seulement cette brique manquante avait été placée, cette construction aurait été parfaite. Et le prophète de dire : Je suis cette brique et je suis le sceau des prophètes[72]. »

TOUS LES PROPHÈTES ONT EU LE DEVOIR D'INDIQUER AUX LEURS CE QU'IL Y AVAIT DE MIEUX POUR EUX ET LES METTRE EN GARDE CONTRE CE QUI ÉTAIT UN MAL

'Abdoullah ibn 'Amr (ﷺ) relate ce qui suit : En voyage avec le Messager d'Allah (ﷺ) nous avons fait une halte pour camper. Certains se

---

[70] Cf. As-Silsila As-Sahîha (4/119).

[71] Jugé authentique par Al-Albânî dans Sahîh An-Nasâ'î (1652).

[72] Bokhari (3535) Muslim (2287)

mirent à dresser leurs tentes, d'autres à rivaliser d'adresse au tir à l'arc, tandis que d'autres menèrent leurs bêtes paître pour la nuit. Un homme désigné par le Messager d'Allah (ﷺ) annonça alors la prière. Nous nous sommes rassemblés autour du Messager d'Allah (ﷺ) qui nous dit :

« Tous les prophètes qui m'ont précédé ont été chargés d'indiquer aux leurs ce qu'il savait être un bien pour eux et de les mettre en garde contre ce qu'il savait être un mal pour eux. Quant à votre nation, elle sera à l'abri de tout mal à ses débuts, mais ses dernières générations subiront des épreuves toujours plus terribles et auront un comportement que vous ne pouvez que réprouver. Lorsqu'une épreuve arrivera, le croyant dira : "Celle-ci provoquera sûrement ma perte". Puis elle disparaîtra, remplacée par une autre qui fera dire au croyant : "C'est celle-ci, c'est celle-ci !" Que celui donc qui désire se préserver de l'Enfer et entrer au Paradis soit, à sa mort, de ceux qui croient en Allah et au Jour dernier, et qu'il traite les autres comme il aimerait lui-même être traité. Et que celui qui a prêté allégeance à un chef, en apposant sa main sur la sienne et en lui promettant sa loyauté, lui obéisse dans la mesure du possible. Et si un autre vient lui disputer le pouvoir, exécutez-le[73]. »

LES PROPHÈTES SONT VIVANTS DANS LEURS TOMBES

Selon Anas, le Prophète (ﷺ) a dit : ''Les prophètes sont vivants dans leurs tombes, ils prient[74].''

Shaykh Al-Albânî a dit : Sache que la vie des prophètes dans leurs tombes telle qu'elle est attestée dans ce hadith est une vie correspondant au monde intermédiaire, le Barzakh, entre la vie en ce monde et la vie dans l'au-delà. Cette vie n'a rien à voir avec celle de ce monde. C'est pourquoi il est obligatoire d'y avoir foi sans avoir à donner des exemples la concernant, sans essayer d'en déterminer les modalités, c'est-à-dire comment est cette vie, et sans chercher à établir des ressemblances avec des faits qui sont connus de la vie en ce monde.

Telle est la position qui doit être celle du fidèle sur cette question : avoir foi en ce qui est dit dans le hadith sans ajouter quoi que ce soit par analogie ou autres avis comme le font les hérétiques dont certains

---

[73] Muslim (1844).
[74] Jugé authentique par Al-Albânî dans Sahîh Al-Jâmi' (2790).

prétendent que le Prophète Muhammad (ﷺ) vit réellement dans sa tombe ! Selon eux, il y mange, y boit et a des rapports avec ses épouses !! Alors qu'en réalité, la vie qu'il y mène est une vie propre au monde intermédiaire et personne ne connait la réalité de cette vie autre qu'Allah.

LES PROPHÈTES VOIENT LEURS PLACES AU PARADIS

Selon Aisha, le Prophète (ﷺ) a dit : '' Allah n'a jamais repris la vie d'un prophète avant de lui montrer la place qu'il occupera au paradis. Puis, Il lui permet de choisir entre aller à la rencontre de son seigneur ou rester en vie en ce monde[75].''

LES PROPHÈTES ET LE CHÂTIMENT DE LEURS PEUPLES

Selon Abou Mousâ Al-Ach'ari (رضي الله عنه), le Prophète (ﷺ) a dit : « Lorsque Allah le Très-Haut veut faire miséricorde à une nation, Il reprend l'âme de son prophète avant de la faire disparaître afin que ce dernier la devance et la précède auprès d'Allah. À l'inverse, lorsqu'Il veut la ruine d'une nation, Il lui inflige Son châtiment du vivant et sous les yeux de son prophète qui peut ainsi se réjouir de l'anéantissement de ceux qui l'ont traité de menteur et ont transgressé ses commandements[76]. »

Al-Qortobi a dit dans l'explication de ce hadith : La mort du Prophète Muhammad (ﷺ) était donc une miséricorde pour sa communauté puisque s'ils lui ont subsisté, cela implique qu'ils ont cru en lui et ont continué à se conformer aux préceptes de sa religion. Sa mort fut donc une calamité pour eux et ils en sont donc récompensés. Et il n'y a pas de calamité pire que celle de la mort de son prophète. Et ainsi, il n'y a pas de récompense plus grande que celle résultant de sa mort. Sa nation a en plus de cela la récompense de s'être attachée à sa religion. La récompense est décuplée et la miséricorde aussi…

En revanche, si Allah fait périr une communauté avant que son prophète ne meure, alors cela ne signifie pas autre chose qu'ils n'ont pas eu foi en lui et qu'ils se sont opposés à lui en lui désobéissant. En persistant dans cette voie et en se rebellant contre lui, leur prophète les a

---

[75] Bokhari (4435) Muslim (2444)
[76] Muslim (2288)

alors détestés. Il a alors invoqué Allah contre eux, invocation qui fut exaucée, et Allah les a exterminés. Le prophète pouvait donc se réjouir de leur fin. C'est ce qui arriva à Noé et à d'autres prophètes.

'DES COMPORTEMENTS DE LA PROPHÉTIE

Selon Abu Ad-Dardâ', le Prophète (ﷺ) a dit : ''Trois choses font partie des comportements de la prophétie : s'empresser de rompre le jeûne, manger jusqu'au dernier moment avant de jeûner, et poser sa main droite sur sa main gauche en prière.''

Selon Ibn Abbass, le Prophète (ﷺ) a dit : '' Nous autres prophètes, on nous intimé l'ordre de nous empresser de rompre le jeûne, manger jusqu'au dernier moment avant de jeûner, et poser la main droite sur la main gauche en prière[77].''

Al-Munâwî a dit dans Fayd Al-Qadîr : S'empresser de rompre le jeûne une fois qu'on a eu la certitude que le soleil s'est couché est une sunna des messagers d'Allah. Celui qui veille à agir ainsi se sera paré d'un de leur comportement bienséant. En effet, cette pratique s'oppose à celle des gens du Livre qui retardait la rupture du jeûne jusqu'à voir les étoiles dans le ciel. Au sein de notre communauté, agir comme eux est le signe des hérétiques. Ceux qui s'opposent à leur pratique et se conforment à la sunna alors il n'aura de cesse d'être dans le bien. Mais s'il retarde la rupture du jeûne sans même croire que cela est obligatoire ou recommandé alors il n'y a pas de bien en lui comme l'a dit At-Tîbî – qu'Allah lui fasse miséricorde - : suivre les préceptes du messager c'est emprunter le droit chemin. Celui qui en dévie ne fait que se fourvoyer, même dans les actes de culte.

PRIEZ POUR LES PROPHÈTES

Selon Abu Horayra, le Prophète (ﷺ) a dit : '' Priez pour les prophètes d'Allah et ses messagers, car Allah les a envoyés comme Il m'a envoyé[78].''

---

[77] Jugé authentique par Al-Albânî dans Sahîh Al-Jâmi' (2286).
[78] Jugé authentique par Al-Albânî dans As-Sahîha (2963).

Ibn Al-Qayyim a dit : Prier pour les prophètes est requis dans la religion. Plus d'un savant dont An-Nawawî ont mentionné que ce point est l'objet du consensus des savants. Dans son ouvrage Al-Adhkâr, il dit qu'il est permis de prier pour les anges ou pour les prophètes, indépendamment. Il affirme également que prier pour les prophètes est recommandé.

Ar-Ramlî a dit dans ses commentaires du livre Sharh Al-Minhâj : La sagesse d'avoir légiféré la prière pour les prophètes est qu'ils ont fourni tous les efforts possibles contre les ennemis d'Allah. Ces derniers leur ont causé du tort et les ont insultés. Allah leur a donné en contrepartie le fait que les fidèles croyants prient en leur faveur. Il a fait en sorte qu'ils soient comblés d'éloges dans les cieux et sur terre. Il les a pourvus d'une rare vertu : un attachement sincère à la Demeure dernière. Prier en leur faveur est recommandé et non obligatoire.

LES YEUX DES PROPHÈTES DORMENT, MAIS PAS LEURS CŒURS

Selon 'Atâ, le Prophète (ﷺ) a dit : '' Les yeux du prophète dorment, mais son cœur ne dort pas. Ainsi en est-il des prophètes, leurs yeux dorment, mais pas leurs cœurs[79].''

Ibn Hajar a dit : cela fait partie des spécificités des prophètes.

TOUS LES PROPHÈTES ONT EU DES SIGNES QUE LES HOMMES DEVRAIENT CROIRE

« Il n'y a pas de prophète auquel il ait été donné de miracle suffisant pour prouver sa véracité afin que les gens croient en lui. Me concernant, le miracle que j'ai reçu est la révélation du Coran de la part d'Allah. J'espère donc être le prophète qui aura le plus d'adeptes le jour de la résurrection[80]. »

Ibn Hajar a dit : Ce hadith est la preuve que chaque prophète a forcément réalisé un miracle et que toute personne qui en a été témoin devait nécessairement croire que ce prophète était véridique. Et le fait qu'un homme persiste après à cela à refuser obstinément la vérité ne nuit en rien à ce prophète.

Fin des hadiths relatifs aux prophètes

---

[79] Bokhari (485).

[80] Bokhari (4981) Muslim (152)

Table des matières

Que SIGNIFIE *la* FOI *aux* PROPHETES ?

tout ce qu'il faut savoir avant de lire les histoires des prophètes



La foi aux prophètes n'est généralement que brièvement traitée alors que nombre de questions en lien avec ce pilier restent ignorées des musulmans. Pour doter le fidèle de solides connaissances, nous avons sélectionné plusieurs entrées de l'encyclopédie du dogme islamique.

On y retrouvera les explications des plus grands savants. Des anciens comme Ibn Taymiyya, Ibn Al-Qayyim, An-Nawawî, le cadi 'Iyâd et d'autres. Mais aussi des contemporains comme Les shaykhs Ibn Baz, Al-'Uthaymîn, Al-Fawzân. Et en complément, des hadiths authentiques sur les prophètes suivis des commentaires des savants.

Idéal avant d'entamer la lecture du fameux ouvrage d'Ibn Kathîr, les histoires des prophètes.

Prix public : 7€

éditions
LE DROIT CHEMIN

